UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

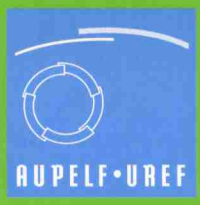

Actualités linguistiques francophones

LE FRANÇAIS DE LA RÉUNION

INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES

Michel BENIAMINO

EDICEF / AUPELF

UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

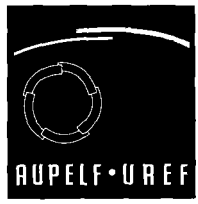

ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES

LE FRANÇAIS DE LA RÉUNION

Inventaire des particularités lexicales

Michel BENIAMINO
UPRES-A 1041 du CNRS
Université de la Réunion

EDICEF
58, rue Jean-Bleuzen
92178 VANVES Cedex

Dans la série
ACTUALITÉS LINGUISTIQUES FRANCOPHONES
(EDICEF-AUPELF)

Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire (Équipe IFA)
Inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice (D. de Robillard)
Le français de Nouvelle-Calédonie (C. Pauleau)
Le français de la Réunion (M. Beniamino)
Le français au Burundi (C. Frey)

À
Bertrand
et
Florence

Diffusion :
HACHETTE DIFFUSION INTERNATIONALE ou ELLIPSES selon pays

© EDICEF, 1996
ISBN 2-84-129240-1
ISSN 0993-3948

En application du code de la propriété intellectuelle (articles L.122-4 et L.122-5), il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français du Copyright (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris).
Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

AVANT-PROPOS

Le réseau "Étude du français en francophonie", plus spécifiquement orienté sur l'étude du français dans les pays du Sud de la francophonie, a pour vocation de rassembler les équipes de recherche travaillant sur la description des variétés lexicales du français dans la perspective de réaliser et de publier des inventaires régionaux constituant de véritables synopsis synchroniques de ces usages à l'échelle de grandes zones géolinguistiques et culturelles.

Ces inventaires régionaux, dont un premier état a déjà été édité pour l'Afrique noire avec la première version de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, paraîtront dans le cadre de la collection "Universités francophones" de l'UREF.

La série "Actualités linguistiques francophones" entend, par une politique d'édition dynamique, faire connaître, au fur et à mesure de leur réalisation, les résultats de travaux portant prioritairement sur le lexique et correspondant à des états partiels de cette recherche d'ensemble, soit que ceux-ci mettent l'accent sur certains aspects privilégiés du corpus, soit qu'ils apportent une illustation intéressante de la méthodologie lexicographique en rapport avec l'étude des variétés du français dans cet espace, soit que les enquêtes soient circonscrites à des zones restreintes ou à un pays particulier.

Parties intégrantes d'un processus de recherche précis sur la langue et son aménagement dans l'espace francophone, ces *contributions* n'en ont donc pas moins une originalité et une personnalité propres, tant sur le plan des données décrites que de la méthode de travail sous-jacente.

Ces publications et leur diffusion devraient permettre d'assurer dans les meilleures conditions une sensibilisation utile des publics concernés et une stimulation réelle de la connaissance et de la réflexion méthodologique dans ce domaine. Les réactions qu'elles pourront susciter permettront également de mieux orienter les recherches à venir et, parallèlement, la conception et l'aménagement des banques de données lexicographiques qui se constituent à l'appui du processus général d'instauration du français en francophonie.

Danièle Latin,
Coordonnatrice

REMERCIEMENTS

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à l'AUPELF-UREF, qui a financé ce projet sous l'intitulé *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Océan Indien*, dans le cadre du programme *Étude du français en francophonie*, ainsi que le Conseil Général de l'île de la Réunion qui a subventionné une partie des recherches nécessaires.

Madame Danièle Latin, du Bureau africain de l'AUPELF-UREF, a été la coordonnatrice du projet et a fourni à l'équipe l'encadrement administratif, les informations scientifiques initiales qui ont servi à notre réflexion théorique.

Un mot également pour Daniel Baggioni, initiateur de la réponse à l'appel d'offre de l'AUPELF-UREF, et qui a été aussi le premier responsable scientifique de ce programme ainsi qu'à Didier de Robillard qui a ensuite assumé cette fonction avec le sens de la collégialité qui le caractérise.

Je tiens aussi à remercier ici Michel Carayol, ancien Président de l'Université de la Réunion et auteur en 1985 d'un ouvrage sur le français réunionnais qui, outre le fait qu'il a relu cet inventaire avec toute la compétence d'un expert en la matière, m'a autorisé à utiliser les données qu'il avait recueillies, ce qui m'a permis de gagner un temps précieux. Mes remerciements aussi à Jacky Simonin qui m'a autorisé à reproduire les données orales collectées et transcrites par ses soins en 1988.

Dans le cadre de la politique éditoriale de l'UPRES-A 1041 du CNRS, les ouvrages de ses chercheurs sont soumis à un Comité de lecteurs internes et externes à ce laboratoire. Pour cet ouvrage, le Comité de lecture se composait de :

- Madame Danièle Latin, Coordonnatrice du programme *Étude du français en francophonie* de l'AUPELF-UREF ;
- Madame Marie-Christine Hazaël-Massieux, Maître de Conférences, Directrice de l'UPRES-A 1041 du CNRS, Université de Provence ;
- Monsieur le Professeur Claude Poirier, Université Laval, Québec ;
- Monsieur le Professeur Michel Carayol, UPRES-A 1041 du CNRS, Université de la Réunion ;
- Monsieur le Professeur Robert Chaudenson, UPRES-A 1041 du CNRS, Université de Provence ;
- Monsieur le Professeur Didier de Robillard, UPRES-A 1041 du CNRS, Université de la Réunion ;
- Monsieur le Professeur Daniel Baggioni, UPRES-A 1041 du CNRS, Université de Provence.

Les membres de ce Comité de lecture ont donné leur avis sur une version provisoire de cet ouvrage, et je les remercie de leurs critiques, suggestions et encouragements. Ils ont une part importante dans la forme définitive de ce livre, mais bien entendu, j'assume seul toute la responsabilité des données publiées, et des opinions qui y sont exprimées.

Cet ouvrage est aussi le produit du travail de l'équipe de l'UPRES-A 1041 du CNRS - Réunion. Rien n'aurait été possible sans les relectures patientes de Didier de Robillard. Je remercie également Claudine Bavoux, qui, en plus des relectures qu'elle a assurées, m'a aidé à vérifier les étymologies malgaches et arabes. Que soit aussi remerciées Aude Bretegnier, doctorante à l'UPRES-A 1041 du CNRS, pour ses relectures et ses critiques pertinentes, ainsi qu'Isabelle Pierozak qui a aussi relu le manuscrit sans que je réussisse à épuiser sa patience. Enfin, Patricia Sitalapresad a assuré une partie des traitements nécessaires à l'édition de cet ouvrage.

LE FRANÇAIS RÉUNIONNAIS

Tandis que la situation linguistique à la Réunion a été le plus souvent décrite en utilisant les concepts de diglossie et/ou de continuum, nous nous proposons ici d'aborder la question d'un point de vue différent. La situation linguistique à la Réunion est en effet *aussi* caractérisée par une histoire linguistique où *deux* langues, le créole et le français, dans sa variété régionale, ont entretenu de très étroites relations. Dans cette perspective, si le concept de diglossie donne une indication sur le sentiment linguistique des locuteurs, il ne suffit pas pour analyser la pratique langagière effective de ceux-ci et en particulier l'écart qui peut exister entre leurs représentations et leurs comportements linguistiques effectifs. De la même manière, le concept de continuum conduit les recherches à multiplier les micro-analyses de phénomènes d'alternance langagière et à découvrir une multiplicité de lectes parmi lesquels il est difficile de retrouver la langue que parlent effectivement les locuteurs.

En quelque sorte, à travers ces lignes qui se proposent de mettre en évidence l'existence à la Réunion d'une variété particulière de français dont l'histoire se confond avec celle de l'île, nous proposons une manière différente d'aborder la situation linguistique à la Réunion, non pas du seul point de vue de la « reconnaissance du créole » en tant que système linguistique cohérent et pleinement autonome – ce qui, du point de vue du linguiste, est indéniable depuis une bonne vingtaine d'années – mais du point de vue de la nécessaire prise en compte de l'histoire *des langues* à la Réunion.

1. Histoire des recherches sur le français réunionnais

Le lexique du parler créole de la Réunion, la thèse que R. Chaudenson a soutenue en 1971, après plusieurs années de recherches, constitue, bien que son objet spécifique soit l'étude du créole, le point de départ de l'analyse du français réunionnais. La recherche des étymons du créole, dans la partie lexicologique de cette thèse, conduisait l'auteur – au moins pour tout ce qui concerne le chapitre consacré aux survivances dialectales[1] mais aussi pour ce qui est de certains néologismes[2] par changement morpho-syntaxique – à mettre en évidence, dans le trajet suivi par certains termes devenus créoles, l'étape d'un français régional[3]. Les relations entre le créole et le français régional étaient bien sûr, dans le droit fil de la problématique de l'auteur, analysées sur un axe diachronique : langue source > français régional > créole. Dans quelques cas, cependant, l'auteur évoquait les relations en synchronie entre français et créole réunionnais (*cf. infra.* 3.2).

1. Ce qui représente 698 items sur 2211 items retenus après de nombreuses procédures de tri, soit 31,6 % du total.
2. Rappelons que dans la thèse de R. Chaudenson les néologismes sont « des termes qui, même s'ils sont également d'origine française, présentent, par rapport à leur étymon, un changement sémantique ou morpho-sémantique » et que « la quasi-totalité des matériaux mis en œuvre est issue du français », même si par ailleurs des termes étrangers sont intégrés au système de composition et de dérivation (1974c : 895-896).
3. *Cf.* par exemple pp. 968-969, 971-974, 981-986.

La première publication consacrée spécifiquement à la question du français réunionnais est un article de M. Carayol, paru en juin 1972, dans le n° 2 des *Cahiers du Centre Universitaire de la Réunion.* Cette recherche portant sur l'emploi du subjonctif dans le français parlé à la Réunion conduisait l'auteur à remarquer un écart très net par rapport à la norme du français standard. L'explication de cet écart ne pouvait être celle de l'existence d'une variété populaire de français puisque « [...] la notion de « français populaire » n'a pas de sens à la Réunion, où le créole constitue, à ce niveau socio-culturel, l'unique moyen de la communication orale quotidienne » (1972 : 10). Cette variété de langue était définie comme celle :

> « [...] dont se servent, dans certaines situations surtout « publiques » de leur vie quotidienne des locuteurs, de plus en plus nombreux, qui, par ailleurs, font usage du créole dans les situations familières de communication. L'apprentissage de ce français a été fait à l'école et le maniement, perfectionné par l'usage et l'influence de moyens audio-visuels modernes, en est assez aisé pour qu'en l'absence de critères internes solides, on puisse le considérer comme le « niveau » de langue le plus représentatif du français parlé à la Réunion. » (*Ibid.* : 10)

Si l'auteur notait que la diglossie[4] et le contact des langues expliquaient certains phénomènes (calques, interférences...), cette explication lui paraissait insuffisante et il concluait en faisant l'hypothèse que « [...] le français canadien et le français réunionnais sont plus directement que le français populaire, les continuateurs du français parlé au XVIIe siècle, non pas la langue des personnages de Racine, mais celle de l'homme du commun » (*Ibid.* : 26).

La question du français réunionnais sera reprise l'année suivante, dans un article portant sur la situation linguistique à la Réunion, signé par M. Carayol et R. Chaudenson. Pour ce qui est du français, les auteurs notaient, à côté d'un français standard, non marqué, l'existence d'un français régional qu'ils définissaient comme celui que « [...] des sondages effectués auprès d'une centaine d'étudiants font apparaître, dans 95 % des cas, comme la langue seconde de locuteurs ayant soit le créole, soit ce que nous nommerons le français créolisé, comme langue maternelle » (Carayol et Chaudenson, 1973 : 27). Les traits non standard de ce français apparaissaient stables au niveau phonologique mais variables selon le niveau socio-culturel au plan morpho-syntaxique et lexical (*Ibid.* : 28).

En 1977, *Le français parlé à la Réunion,* la thèse soutenue par M. Carayol, aboutissait à établir qu'il existait bien un français régional marqué phonologiquement, quel que soit le niveau socio-culturel des locuteurs. Étendant son propos au lexique, l'auteur remarquait que l'importance de la population blanche dans le peuplement de l'île était un paramètre essentiel :

---

4. Il n'est pas utile de revenir ici sur les débats qui se sont menés autour de ce concept et en particulier sur la question de sa relative inadéquation à la description suffisamment fine de la réalité réunionnaise. Ce concept nous importe ici en ce qu'il souligne les contraintes et la spécificité de notre approche de la variation linguistique. Cela permet en effet de noter que nous sommes sans doute dans une problématique relativement différente de celle qui a prévalu à l'élaboration de l'inventaire des particularités des français d'Afrique si l'on admet la distinction opérée par G. Manessy entre les « continuum post-créoles » et les situations de continuum en Afrique (1984 : 8).

«Il faut aussi tenir le plus grand compte des conditions du peuplement de la Réunion et ne pas oublier l'importance numérique de la population blanche, tout au long de l'histoire de la Réunion, en particulier dans les zones où prédomine le français créolisé; depuis les origines du peuplement a donc existé à la Réunion un parler issu directement des parlers régionaux français de l'Ouest qu'employaient les premiers occupants de Bourbon.» (1977 : 48-49)

Enfin, en 1985, M. Carayol publiait *Particularités lexicales du français réunionnais*[5] qui constituait le premier effort d'inventaire lexical à visée pédagogique de cette variété de langue. Nous reviendrons sur cet ouvrage (*cf. infra* et la présentation de l'inventaire).

Entre 1972 et 1985, les travaux des chercheurs de l'UPRES-A 1041 du CNRS aboutissaient donc à démontrer l'existence d'un français réunionnais, même si, pour des raisons qui seront développées plus loin, il avait une faible «surface sociale» dans les représentations des locuteurs du fait que ceux-ci ne «[...] perçoivent le français que monolithiquement, dans une forme fictive, idéologique et symbolique standard.» (Cellier, 1985d: I). Il avait, au moins historiquement, une place dans le répertoire linguistique réunionnais.

2. Pour une histoire des langues à la Réunion

2.1. L'autonomisation du système du créole réunionnais

Les travaux de R. Chaudenson sur la genèse du créole permettent de bien connaître les facteurs socio-historiques expliquant la constitution de la situation linguistique réunionnaise. Ces facteurs sont importants pour notre propos puisqu'ils valent *ipso facto* pour expliquer la variation du français à la Réunion[6]. R. Chaudenson distingue trois phases dans «l'histoire linguistique» de l'île.

1. La période de la société d'habitation*[7] va des origines jusqu'en 1715. Elle est marquée par la constitution d'isolats socio-économiques. Les Noirs sont moins nombreux que les Blancs, au moins jusqu'en 1713. En 1717 encore, on compte 900 Blancs pour 1 100 Noirs: le déséquilibre n'est donc pas décisif (Chaudenson, 1979b: 43). Reprenant cette question, celui-ci montrera qu'en 1704 il y avait en moyenne 4 esclaves par habitation*, c'est-à-dire que les esclaves, qui vivaient en contact permanent avec leur maître, étaient moins nombreux que les enfants de leur propriétaire (1992 : 95). Durant cette période, les français populaires et/ou dialectaux parlés par les colons constituent pour des raisons sociales, économiques et culturelles évidentes la langue que doivent s'efforcer d'apprendre les esclaves. Ceux-ci, jeunes pour la plupart, provenant de régions très diverses et vivant en contact direct avec leur maître, produisent des approximations de ces français.

5. En collaboration avec A. Armand, D. Baggioni, D. Lauret et M. Mathieu. Parmi les chercheurs réunis autour de M. Carayol, certains ont ensuite publié des dictionnaires du créole. On peut cependant trouver étonnant, et en même temps révélateur d'un point de vue socio-symbolique, que la question du français réunionnais ait été, depuis cette date, soigneusement évitée dans les recherches sur la situation linguistique réunionnaise...

6. Nous reprenons ici des éléments de synthèse déjà publiés (*cf.* Beniamino et Baggioni, 1993).

7. Les termes suivis d'un astérisque appartiennent au français réunionnais et figurent dans l'inventaire à leur ordre alphabétique.

2. La période de la société de plantation est marquée par un développement agro-industriel rapide. Les cultures coloniales (café vers 1725, épices ensuite puis canne à sucre) entraînent de massifs besoins de main d'œuvre : entre 1708 et 1737, le nombre d'esclaves est multiplié par 17 (*cf.* Scherer, 1965 : 26). Les esclaves fraîchement arrivés dans l'île apprennent les variétés approximatives du français parlées par les esclaves créoles qui encadraient les noirs de pioche* et qui, en 1709, représentaient 40 % de la population servile. Cette phase constitue une modification fondamentale des rapports sociaux existants sur l'habitation* : la fin de l'interaction directe et fréquente entre francophones et non-francophones. La langue-cible pour les nouveaux esclaves n'est plus le parler des colons mais les approximations des esclaves créoles : en quelque sorte, ils produisent des approximations d'approximations, ce qui entraîne l'autonomisation du créole.

3. La période de la diglossie coloniale, enfin, qui est marquée par la fin des immigrations massives – rappelons qu'en 1867 le tiers des 210 000 habitants de l'île étaient des immigrants récents –, voit la disparition du rôle médiateur du créole et le passage de cette langue à une situation de minoration.

Les analyses de R. Chaudenson peuvent se résumer dans le schéma n° 1.

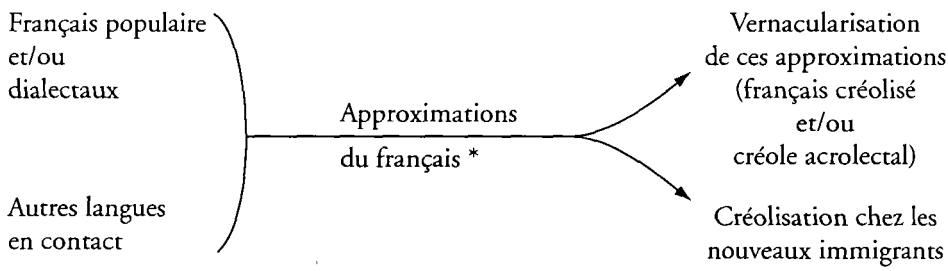

* Ces « approximations » constituent le « bourbonnais » : « probable continuum d'approximations du français en usage à Bourbon en 1721 » (Chaudenson, 1992 : 59), une koïné d'oïl française.

Schéma n° 1 : Autonomisation du créole réunionnais

Rappelons cependant que la problématique de R. Chaudenson concerne la genèse du créole et se propose d'expliquer quels sont les facteurs socio-historiques ayant permis l'autonomisation de cette langue par rapport au parler des colons. Pour ce qui concerne le français, d'un intérêt mineur pour lui, il peut sans inconvénient se contenter de simplement noter que le français reste une langue de la société bourbonnaise, puis réunionnaise, langue maternelle pour une petite partie de la population.

2.2. Le français réunionnais

La Réunion a en effet toujours été une « île francophone », et pour reprendre un de ces paradoxes dont R. Chaudenson est friand, sans doute plus francophone que la France elle-même aux origines :

« Ce même R. P. Mongin ajoute d'ailleurs [en 1679 à propos des Antilles] que bien des Français de France pourraient venir apprendre le français auprès des Noirs des

Isles ! On pourrait donc, sans grand paradoxe, considérer qu'à cette période, ces colonies sont *plus francophones que la France même*, en ce sens que le pourcentage de locuteurs du français y est sûrement plus élevé. » (1993b : 424)

R. Chaudenson montre en effet que l'on ne saurait assimiler les colons qui vont aux Isles à des « Français moyens » de l'époque. Ce peut être le cas pour ce qui est des constantes dans le recrutement (zone géographique et catégorie socio-professionnelle) ; cela ne l'est absolument pas pour ce qui est des compétences linguistiques. Celles-ci sont certes marquées par des dialectalismes (d'ailleurs souvent conservés) mais sont essentiellement déterminées par des histoires personnelles (engagement dans la Marine, dans l'armée et lourdeur des procédures pour « aller aux Isles ») impliquant, lors de longs séjours dans les villes portuaires, l'abandon du statut de dialectophone unilingue qui était de règle, pour ces catégories sociales, dans les Provinces françaises au XVIIe siècle (*cf.* Chaudenson, 1992 : 141 *sq.* ; 1993b : 420). La pérennité du français dans l'île, depuis les origines, est donc évidente :

« Il est clair que, pour prendre l'exemple des Petites Antilles ou de la Réunion, le français s'est maintenu depuis le début de la colonisation et que donc une partie (variable et généralement réduite) de la population a toujours acquis le français comme langue maternelle, ou, au moins, en situation d'apprentissage quasi simultané (français / créole). » (Chaudenson et *al.*, 1993 : 13)

Une telle permanence de la présence du français dans les Mascareignes a été notée par d'autres chercheurs. D. Baggioni et D. de Robillard, dans une perspective visant à la représentation des circuits de circulation des mots ayant abouti au français régional mauricien proposent de considérer qu'existait vers 1720 ce qu'ils appellent le « français de Bourbon » qui se trouverait être une des origines d'un « français de l'Île de France » devenu – sous de multiples influences – le français mauricien moderne (1990 : 100). On pourrait donc proposer, en s'inspirant de ces recherches, de représenter l'évolution des langues à la Réunion selon le schéma n° 2.

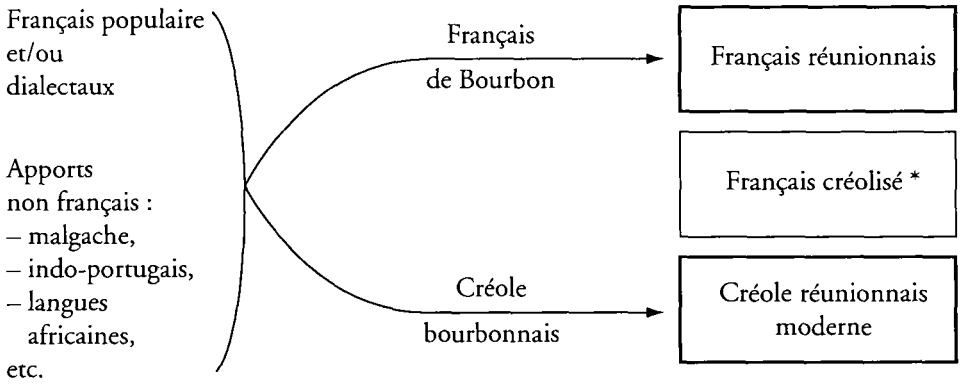

* Sur le français créolisé, *cf.* infra 2.3.

Schéma n° 2 : Évolution des langues à la Réunion

Ce « parler des colons » qui est à l'origine du français réunionnais s'est évidemment modifié. On peut le remarquer si l'on compare le *Mémoire pour servir à la connoissance*

particulière des habitants de l'Isle Bourbon d'Antoine Boucher (1710) au *Journal d'un colon de l'île Bourbon* écrit par Lescouble un siècle plus tard et qui couvre la période 1810-1838[8].

Au nombre des facteurs extra-systémiques expliquant la variation, l'essentiel est bien sûr l'absence d'écoles dans la colonie jusque vers 1680 où le R. P. Bernardin ouvre quelques « petites » écoles qui fonctionnent d'ailleurs assez mal. A. Boucher, dans son *Mémoire*, n'est d'ailleurs pas sans relever toutes les déficiences de l'éducation reçue par les enfants dans l'île au début du XVIIIe siècle et il reproche vertement aux colons d'avoir élevé leurs enfants « [...] comme des cochons à l'angrais, dans une honteuse oisiveté et dans une paresse crasse ». Il signale cependant quelques initiatives individuelles. En outre, l'arrivée de nouveaux colons a maintenu une « présence » du français, certes probablement limitée.

C'est en tout cas la quasi disparition de toute structure socio-culturelle qui permet de comprendre :

> « [...] pour quelles raisons le français réunionnais parlé par les couches les plus évoluées de la population [représente] un état plus « avancé » de l'évolution du français que le français parlé en France métropolitaine par des couches de population dont le niveau de culture est inférieur, autrement dit pourquoi la tendance à l'économie, essentielle dans l'évolution linguistique, se manifeste avec une telle ampleur dans le français parlé à la Réunion. » (Carayol, 1972 : 25)

Pour conclure brièvement, on peut donc considérer que s'est maintenue à la Réunion, en l'absence de structure éducative et dans une situation sociale caractérisée par la prolétarisation d'une fraction de la population blanche qui s'est réfugiée dans les Hauts* de l'île, une variété de français de transmission essentiellement orale. En revanche, à partir de la période de la société de plantation, apparaît une classe sociale dominante (les Grands Blancs*) servant de modèle et procurant une norme linguistique implicite (*cf.* Beniamino et Baggioni, 1993).

2.3. Le continuum franco-créole

Une histoire des langues qui étudierait séparément créole et français régional n'est pourtant pas suffisante. Il apparaît difficile de décrire la situation linguistique de l'île en termes de stricte bi-polarité, sans mener l'analyse du français réunionnais en liaison constante avec celle du créole[9]. Ceci pose à l'évidence de multiples problèmes liés à la situation de contacts de langues que connaît la Réunion. Il existe en effet dans le cadre de la situation de diglossie une zone interlectale assez difficile à analyser. Tous ceux qui se sont penchés sur l'analyse de la situation linguistique réunionnaise ont en effet constaté la complexité de la tâche.

A. Valdman écrivait par exemple dans *Le français hors de France* qu'à la Réunion « [...] l'opposition français créole se complique du fait de l'existence de parlers vernaculaires français, remontant à la période de la fondation de l'île Bourbon, qui rendent

8. Pour ces deux ouvrages, voir le corpus dépouillé.

9. *Cf Langue française* n° 37, 1978 : 12 ; la même conclusion valant pour la Guadeloupe, voir par exemple G. Hazaël-Massieux, *Ibid.* : 106 *sq.*

malaisée la distinction entre les variétés francisées du créole et les énoncés français métissés par les interférences du créole» (1979 : 13). En 1978, A. Bollée mettait au débit de «[...] la complexité déroutante de la situation socio-linguistique particulière de la Réunion» le retard des études sur le créole réunionnais par rapport à celles consacrées au créole mauricien (1978 : 25). Enfin, en 1989, R. Chaudenson remarquait que le problème le plus complexe était celui de «[...] déterminer le moment où cesse le français et où commence le créole, problème qu'on retrouve, en synchronie, dans une situation de continuum telle que celle que connaît la Réunion» (1989b : 32).

L'origine d'une telle perplexité réside bien sûr dans la parenté génétique du créole et du français qui produit une proximité typologique en synchronie : c'est ce que R. Chaudenson appelle une situation de «symbiose linguistique». La genèse du créole réunionnais s'est en grande partie effectuée à partir des français populaires et / ou dialectaux parlés par les premiers colons (*cf. supra*) et la situation réunionnaise est donc marquée par la coexistence de deux systèmes linguistiques : le français dans ses variétés standard et non standard et un créole exogène (c'est-à-dire constitué dans une île primitivement déserte), un créole qui typologiquement est à ranger dans ce que les créolistes appellent les «créoles à base lexicale française» ou plus simplement dans les «créoles français» (Bollée, 1978 : 22).

Un autre problème réside dans l'analyse du «français créolisé» qui constitue un emblème identitaire pour la population blanche prolétarisée de la Réunion, population dite des Blancs des Hauts* par opposition à la population des Bas* parlant un créole appelé créole cafre*, et ceci tant du point de vue des représentations des locuteurs que de celui des formes linguistiques. Du point de vue des locuteurs en effet :

> «[...] la forte minorité blanche entraîna non seulement le maintien d'un français régional, mais aussi celui d'une forme créolisée de cette même langue. Les conditions historiques et géographiques (exode vers les Hauts* de l'île d'un prolétariat blanc, isolement géographique et économique de plusieurs zones de la Réunion) favorisèrent le maintien de cette variété de parler qui dans la conscience linguistique est considérée tantôt comme du créole, tantôt comme du français.» (Carayol et Chaudenson, 1973 : 39-40)

Du point de vue des formes linguistiques, la difficulté vient de ce que ce «français créolisé» peut, en tant que sous-système linguistique, «s'analyser soit comme un «créole acrolectal», soit comme le sous-système médian d'un continuum français régional – créole» (Chaudenson, 1989b : 76). L'auteur semble d'ailleurs pencher pour la première hypothèse, du moins en synchronie (*cf.* 1992 : 122), puisque le schéma qu'il propose pour expliquer la genèse de la situation linguistique de l'île (*cf. supra* schéma 1) ne fait pas figurer le français régional de la Réunion.

La tentation est donc grande, dans une telle situation, de «porter au compte d'interférences avec le créole toutes les particularités du français régional» (Chaudenson, 1978 : 12). Or, tout montre que la situation n'est pas aussi simple. Le français régional n'est pas une sorte d'empreinte linguistique créée sur le français par la coexistence de deux parlers sur un même territoire – le créole jouant à peu de choses près le rôle d'un substrat. En effet :

> «[...] il est difficile, sans risque de confusion, d'user de ces mêmes termes, substrat et superstrat, dans le contexte historique de la créolisation. Dans ce cas, le français

est de toute évidence la première langue d'usage commun dans les aires créolophones, territoires originairement déserts ou vidés de leurs habitants ; c'est donc la seule langue que l'on peut qualifier de « substrat », *stricto sensu.* » (Chaudenson, 1993b : 424)

2.4. La dynamique actuelle

En tenant compte de l'ensemble de l'histoire des langues à la Réunion, et non plus de la seule genèse du créole, on peut d'abord proposer d'ajouter à la périodisation proposée par R. Chaudenson une quatrième phase que, faute de mieux, nous appellerons la période de la départementalisation [10]. Si l'existence d'un *continuum* à la Réunion relève de facteurs sociaux que l'on peut assez précisément inventorier (mobilité sociale, prolétarisation ancienne de groupes blancs, etc.), il faut admettre, à l'inverse, que les transformations sociales de l'île modifient encore ce *continuum.*

Il paraît assez évident, par exemple, que l'expansion d'une petite-bourgeoisie souvent fonctionnarisée, expansion facilitée par la transformation de la colonie en Département d'Outre Mer, modifie la situation sociolinguistique. Il s'agit là d'un fait déjà relevé :

> « Il apparaît enfin, de plus en plus nettement, que c'est dans la classe moyenne réunionnaise, qui, avec la départementalisation a connu une extension considérable, que se rencontre l'hostilité la plus ouverte contre le créole ; c'est là, surtout, que l'usage en est interdit aux enfants. De nombreux représentants de cette classe moyenne, issus eux-mêmes de milieux plus modestes, voient dans l'adoption des comportements et des choix culturels et linguistiques du groupe dominant, le meilleur moyen de promotion sociale. » (Carayol, 1977 : 63) [11]

On pourrait aussi choisir des exemples prenant en compte la stratification socio-ethnique plus ou moins implicite de la société réunionnaise. R. Chaudenson notait, à partir d'enquêtes menées dans les années 1960-1970, que la communauté indienne* restait encore quasiment créolophone unilingue et que les élèves malabars* semblaient rencontrer les plus grandes difficultés scolaires (1974c : XX). Mais, dès 1979, Carayol et Chaudenson notaient que « [...] les jeunes générations de Réunionnais d'origine tamoule* tendent à s'assimiler beaucoup plus complètement et beaucoup plus vite que leurs parents sur le plan linguistique comme sur les autres plans » (1979 : 169). Le phénomène n'a fait que s'accélérer et modifie incontestablement les paramètres sociologiques de l'analyse de la situation. La religion de cette communauté étant aujourd'hui en évolution rapide du fait de la modification du recrutement social de ses fidèles, elle acquiert une visibilité sociale nouvelle et on assiste sans doute à une modification de la place et du statut des mots d'origine indienne dans le corpus du français réunionnais.

---

10. Celle-ci ne commence pas bien sûr à la date du vote de la loi de départementalisation en 1946 mais plus probablement au moment où s'installe un système éducatif qui tend à être similaire à celui de la métropole* et où se multiplient radios, chaînes de télévision et journaux.

11. Notons cependant qu'une fraction de la petite bourgeoisie intellectuelle, totalement francophone et souvent fonctionnarisée, peut par ailleurs, dans le même temps, choisir la voie d'une revendication « créolisante »...

Globalement donc, la période de départementalisation provoque de multiples changements sociaux : elle tend à transformer une société jusqu'alors pensée en termes ethniques en une société où les stratifications sociales, sans faire totalement disparaître les paramètres ethniques, jouent un rôle plus affirmé. Le renforcement des liens avec la métropole* – terme qui continue à désigner la France continentale – se marque par deux mouvements opposés : d'une part une pression infiniment plus forte du « français standard » tendant à une décréolisation relative et d'autre part un accès plus large du créole *et* du français réunionnais à l'espace énonciatif. De ce fait, on peut faire l'hypothèse que le français créolisé tend à voir son rôle se réduire de manière très importante. On peut douter qu'il soit encore langue maternelle de certains locuteurs comme c'était le cas dans les années 1970 (*cf.* Carayol et Chaudenson, 1973) et, dans le même temps, il se distingue de plus en plus difficilement du créole qui subit quant à lui une érosion basilectale. Il n'existe probablement donc plus qu'à l'état vestigiel[12].

3. La « symbiose linguistique » franco-créole

La question de l'inventaire des particularités du français réunionnais pose des problèmes tenant à l'osmoticité des lexiques du créole et du français :

> « Dans les aires créolophones par exemple, la considérable osmoticité entre français et créoles fait que presque tout lexème français peut être « créolisé » et que, dans l'autre sens, la quasi-totalité des termes créoles peut apparaître en français. S'ajoutent à cela les problèmes que suscite le fait que 95 % du « matériau lexical » créole est d'origine française. » (Chaudenson, 1993b : 391)

D'où le problème, pour le lexicographe, de savoir à quelle langue appartiennent les mots, quelles que soient par ailleurs les représentations des locuteurs. Mais :

> « [...] ces créoles étant issus, pour l'essentiel, de l'autonomisation d'approximations du français, on doit garder à l'esprit que la relation n'est pas univoque. Les prétendus « créolismes » peuvent être, en fait, des traits anciens du français qui, étant eux-mêmes à l'origine des structures créoles, se sont maintenus dans les français régionaux, confortés, peut-être, par la convergence ultérieure avec les créoles. » (Chaudenson et *al.*, 1993 : 18)

R. Chaudenson précisera néanmoins que la règle de l'osmoticité accepte des « correctifs sociolinguistiques et culturels » (1994c : 234). On tentera ici de préciser ce qu'il en est, à partir des matériaux contenus dans sa thèse, aussi bien en diachronie qu'en synchronie.

3.1. Le point de vue diachronique

Les conclusions de la thèse de R. Chaudenson insistent sur le fait que « le français qui était à la fois la langue de la classe dominante et du groupe ethnique majoritaire [s'est imposé] aux minorités serviles malgache et indienne » (1974c : 1145). Ce qui

12. Ces « vestiges » constituent, au plan lexical, la partie archaïque des items de notre inventaire, ceux qui sont « sauvegardés », pour des raisons patrimoniales dans un français réunionnais qui est, quant à lui, un français plutôt « urbain ».

signifie que d'un point de vue diachronique on peut préciser (*cf.* schéma n° 3) comment s'est constitué le lexique du français réunionnais.

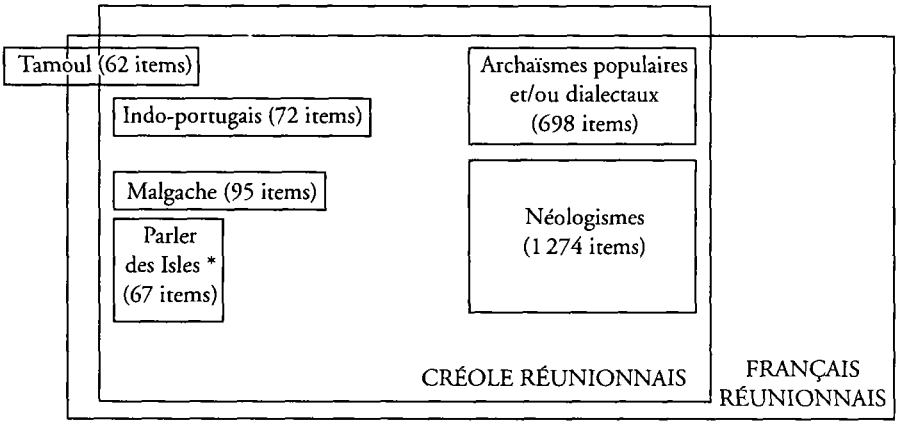

* Français, espagnol, tupi, caraïbe, etc.

Schéma 3 : Constitution du français réunionnais.

Du point de vue diachronique, il est clair pour toute une série de raisons extrasystémiques (facteurs économiques, mixité des couples, etc.) que c'est par le français que les items du stock lexical du créole se sont « acclimatés » à la Réunion. Il y a donc non seulement osmoticité mais une « trajectoire linguistique » claire qui va dans le sens apport → acclimatation en français réunionnais → différenciation *ou* appartenance aux deux codes en synchronie. C'est évidemment ce type de phénomène qui est le plus important à analyser.

3.2. Le point de vue synchronique

Dans la partie lexicologique de son travail, R. Chaudenson est amené à faire explicitement référence au français réunionnais – dans un petit nombre de cas, il est vrai, mais sa recherche ne porte pas sur ce sujet – pour expliquer l'évolution de certains items. Les résultats du relevé que nous avons effectué montrent que l'on se trouve en face de trois cas possibles lorsqu'il s'agit de phénomènes purement lexicaux :

1. Similarité
même sens, même fréquence en créole et en fr. réunionnais
kaz / case ; manok / manoque ; koté / côté ; koulé / couler ; souflé / soufflé ; an voi de famiy / en voie de famille ; saisi / saisi ; transpor / transport ; anplasman / emplacement ; kouyon / couillon

2. Similarité
idem + occupation de l'ensemble de l'espace énonciatif
lizinié / usinier kanpagn / campagne

3. Alternance

	créole	*français réunionnais*
	foutan	fichant
	rézin marron	vigne maronne

Il est évident que cette liste n'est pas entièrement probante puisqu'elle ne porte que sur une dizaine de mots relevés dans un travail qui, par ailleurs, n'aborde qu'incidemment ce problème. Mais si, majoritairement, cela paraît confirmer le rôle de l'osmoticité au plan du lexique, il n'en reste pas moins que sont mis en évidence des phénomènes qui permettent de penser que la relation entre des items lexicaux dans deux langues en situation d'osmoticité ne constitue pas un phénomène erratique dont il n'y aurait rien à dire.

Nous avions déjà montré que c'était le cas pour ce qui concernait la littérature dans les romans de l'écrivain réunionnais Axel Gauvin (1994). L'analyse de notre corpus montre qu'existent différents cas de figure possibles qui confirment ou complètent ceux évoqués dans la thèse de R. Chaudenson. Il existe par exemple des phénomènes de spécialisation entre français standard d'une part et français et créole réunionnais d'autre part, par différenciation sémantique entre le français réunionnais et le créole réunionnais : ainsi, *concert* en français standard s'oppose à *kabar** en français réunionnais (« fête de toute nature impliquant des groupes de musique réunionnaise ») et à *kabar** (en créole : « rassemblement à caractère religieux ou politique avec la présence d'un groupe de *maloya**»). Dans certains domaines (secteur économique par exemple), il peut y avoir « exclusion » du français standard (*intermédiaire*) par différenciation sémantique entre le français réunionnais (*accapareur* *: « acteur dans une filière économique ») et le créole réunionnais (*lakaparèr*: « monopolisateur »).

Il est évidemment difficile de fonder définitivement ces hypothèses qui demanderaient des vérifications plus approfondies. Il semble néanmoins que la fonctionnalité sociolinguistique du français réunionnais puisse être affirmée.

4. Les représentations des locuteurs

Les représentations des locuteurs au sujet du français réunionnais paraissent déterminées par différents facteurs dont deux au moins nous semblent essentiels. D'une part, en effet, l'existence d'une situation de diglossie – et les représentations qu'en donnent certains groupes sociaux – entraîne à l'évidence que l'attention se porte plus volontiers sur les pôles diglossiques (les plus facilement identifiables) que sur les mésolectes. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles les dictionnaires du créole enregistrent prioritairement les formes basilectales. D'autre part, particulièrement dans les années 1970, la question de la qualification du personnel enseignant pouvait être posée (*cf.* Cellier, 1973 ; Carayol, 1977 : 38). Pour ces personnels d'éducation, souvent peu ou mal formés, la norme centrale était le seul moyen d'échapper à leur propre situation d'insécurité linguistique en français.

Cet ensemble de facteurs fait que la question du français réunionnais a été occultée dans les débats où s'opposaient militants créolistes et partisans de la norme académique du français scolaire le plus franco-centré qu'il soit possible d'imaginer. Il n'est pas étonnant alors que les propositions de M. Carayol en 1985 aient eu si peu d'écho...

Quoi que l'on puisse penser de ces positions où les uns évitent de poser l'ensemble des problèmes liés à la question de l'aménagement linguistique tandis que les autres campent sur des positions qui, à l'aune de la variation du français dans l'espace francophone, paraissent singulièrement archaïques, il n'en reste pas moins que la question

des représentations et des jugements épilinguistiques des locuteurs – qui n'est pas nécessairement congruente avec la « réalité linguistique » du terrain – pose la question de la légitimité des formes recueillies. Les locuteurs peuvent ne pas se reconnaître dans un inventaire de « particularités lexicales » ne correspondant pas à l'image qu'ils se font de leur pratique linguistique, sur laquelle d'ailleurs ils se font très souvent des idées fausses [13].

La situation du français réunionnais est celle d'une variété de langue qui, présente dans le répertoire des locuteurs, à l'écrit comme à l'oral, paraît pourtant être une langue occultée, ne possédant aucune légitimité. On aboutirait alors à la grille suivante, inspirée de celle établie par D. de Robillard pour « [...] dessiner les modalités de légitimité de variétés de langues en mettant en regard les différents critères qui permettent à une langue d'émerger comme catégorie de pensée et d'action » (1993 : 21).

	Points de vue		
Critères	Discours internes	Comportements internes	Analyse « objective »
Fonctionnalité sociolinguistique	-	+	+
Spécificité face au créole	+/-	+	+
Spécificité face au(x) (variétés de) français	+/-	+	+

Dans ce tableau, qui résume en quelque sorte nos analyses, les différents critères utilisés conduisent à penser que le français réunionnais possède une fonctionnalité sociolinguistique. Pour s'en tenir à l'exemple de la littérature, cette fonctionnalité apparaît clairement si l'on considère que – quelles que soient par ailleurs les prises de position des écrivains – dans le cas de traductions créole / français, il n'existe *aucun* cas où la version française soit écrite en français standard. Le français réunionnais possède aussi des spécificités formelles qui lui confèrent une identité évidente face au créole (le genre par exemple) mais aussi face au français standard aussi bien que face à d'autres variétés de français (le français de l'île Maurice par exemple).

Du côté des points de vue, on doit prendre en considération, chez les locuteurs, la différence qui peut exister entre leurs discours et leurs comportements : un locuteur peut dire que le français réunionnais n'existe pas et l'utiliser quotidiennement. Le point de vue du linguiste est lui aussi pertinent : il peut légitimement voir des variétés de langues là où les locuteurs ne voient rien, ou disent ne rien voir.

13. M. Carayol montre par exemple que les écrivains réunionnais, lorsqu'ils établissent un glossaire des « particularités » de la langue qu'ils utilisent sont toujours loin de relever l'ensemble de celles-ci et que, attachés à l'exotisme de leur pratique langagière, ils ne relèvent souvent pas l'essentiel, *cf.* Carayol, 1985 : 23. Pour les jugements épilinguistiques sur le créole *cf.* par exemple Cellier, 1985d : 79 *sq.* Pour des éléments théoriques sur la question de la légitimité, *cf.* Robillard, 1993 : 15 *sq.*

5. Conclusion

L'analyse que nous proposons d'un usage particulier du français dans une situation de contact avec le créole nous paraît avoir un double intérêt scientifique, aussi bien pour l'étude du français que pour l'analyse de la dynamique des langues à la Réunion.

5.1. Français régionaux et dictionnaire du français

Le premier intérêt de cet inventaire est de permettre de poser le problème de ce que nous appelons la topolectalité dans les dictionnaires de langue du français. La comparaison entre l'emploi du français dans l'Hexagone (pour ne pas écrire la métropole*) ou plutôt le reflet qu'en offrent le(s) dictionnaire(s) et les usages « périphériques » de ce français ne manque pas en effet d'être instructive. Il faut savoir gré à Alain Rey (par exemple) de poser le problème avec clarté... et avec prudence dans sa préface au *Robert.* Certes la description du « français hors de France » pose de difficiles problèmes et il convient, en l'espèce, d'agir prudemment face aux instances normatives souveraines des différents États. Il n'empêche que canadianismes, belgicismes et même régionalismes franco-français entrent dans un dictionnaire réalisé par des « Français de France ». Pour aller vite, dans cette perspective, un régionalisme (franco-français, belge, canadien ou... réunionnais) appartient à la catégorie de ces mots « qui ne sont pas connus sur l'ensemble des territoires où l'on parle français » [14]. Fort logiquement, ces termes sont alors pourvus d'une marque topolectale indiquant plus ou moins directement une aire d'emploi [15] : un canadianisme est du français parlé au Canada et par exemple *ravenale** appartiendrait au français de Madagascar... Cette démarche pose deux problèmes.

Le premier problème est celui de la définition même de « l'unité topolectale » retenue dans l'analyse. Pour essayer de dire les choses plus simplement, la parution d'un inventaire lexical ou d'ouvrages divers (romans, etc.) dans un lieu X et contenant le terme Y suffit-il à en déduire que ce terme Y appartient en propre au français du lieu X et seulement à ce lieu X? L'examen sur quelques points des éditions 81 et 93 du *Robert* conduit à penser que c'est de manière totalement empirique que ces marques sont distribuées dans un dictionnaire du français. Nous prendrons deux exemples. Le *flamboyant** qui est un « arbre des Antilles » dans l'édition 81 du *Robert* devient, dans l'édition 93, un « arbre tropical ». Sa définition n'a guère gagné en précision et l'on peut douter que cela apporte un surplus d'informations à celles qu'un lecteur moyennement doué pourrait tirer du contexte dans lequel il a quelque chance de trouver le terme. Mais ce qui a changé, sans doute, est la parution du roman de Patrick Grainville, intitulé justement *Les flamboyants,* roman qui est entré dans le corpus dépouillé par les équipes du *Robert,* et dont l'action se déroulait en Afrique et non aux Antilles. L'autre exemple est celui du mot *case**. Dans l'édition 81, il s'agissait d'une « construction propre aux civilisations africaines ». En 93 (succès de la littérature antillaise oblige ?), les « cases antillaises » entrent dans le dictionnaire, sans bouleverser radicalement la défini-

14. A. Rey, Préface au *Petit Robert*: XIX
15. Ce marquage peut apparaître aussi dans la définition.

tion qui, il est vrai, gagne quelque peu en précision sans être pour autant plus exacte [16]. Pour résumer, l'attribution de marques topolectales se fait sans réflexion d'ensemble, au hasard des parutions, l'ensemble de la francophonie risquant fort de ne pas se reconnaître dans un français restant décidément très central.

Quand bien même ce travail serait effectué systématiquement et non pas empiriquement, cela ne résoudrait pas pour autant le second problème qui est celui de la pertinence des marques topolectales pour les utilisateurs du français ou, si l'on veut, de leur définition. D'une part, en effet, il est certain, à condition que la définition soit culturellement acceptable par le groupe, qu'un groupe humain donné ne peut qu'être satisfait de voir les mots de sa variété de langue acceptés dans une description du français (en admettant ici une situation où des instances de normalisation reconnues puissent jouer ce rôle et choisir les termes de « bon aloi » dignes de cet honneur...). Mais, d'autre part, et comme tous les groupes humains ayant en usage le français pourraient faire de même cela conduit en fait à des situations relativement insolubles. Si l'on établit que le terme Y est utilisé dans les lieux X et Z, il reste que, pour que cette marque ait un sens, aussi bien le linguiste que l'usager de la langue et du dictionnaire doivent pouvoir établir un lien (historique, linguistique, culturel, etc.) entre le lieu X et Z ou bien une unité topolectalement et linguistiquement définie (A englobant X et Z). Or, comment fera-t-on, par exemple, lorsque l'on s'apercevra que *carrousel** est un « belgicisme » ainsi qu'un régionalisme du Nord de la France *et* de la Réunion ? Quelle unité va-t-on postuler entre ces régions ? Autre exemple, qui concerne la zone Océan indien : à partir du moment où *ravenale** est présent en français de Madagascar et en français réunionnais, peut-on pour autant postuler un français de l'Océan indien dont toutes les recherches de terrain menées jusqu'à présent montrent à l'évidence le caractère hautement improbable, du point de vue des locuteurs mais aussi du point de vue des linguistes...

Une recherche telle que celle dont nous présentons les résultats aujourd'hui permet à tout le moins de poser ces questions et de signaler une solution. Il est en effet possible de penser que multiplier, dans un hypothétique *Dictionnaire de la Francophonie*, les marques topolectales soit une impasse et qu'il soit plus important de réfléchir sur la question des définitions elles-mêmes. Lorsque nous avons travaillé sur la définition du terme *carême**, nous nous sommes aperçus que le *Robert* en donnait une définition « judéo-chrétienne » dans l'édition 81 et que l'édition 93 en donnait une définition plus large, incluant nettement la religion musulmane (qui n'était que citée en 81) et faisant référence à l'islamisme africain. Le problème est que le travail sur la définition dans le *Robert* semble se faire par ajout et non par redéfinition. D'où la question suivante : est-il utile, en langue, de maintenir la coexistence d'une définition « judéo-chrétienne » très précise et d'une définition (du Ramadan) très imprécise ? Ne vaut-il pas mieux, et n'est-il pas plus juste, en langue, encore une fois, mais compte tenu aussi du fait qu'il existe en France et en francophonie plusieurs religions de définir le carême comme « une

16. R. Chaudenson notait en 1974 que le mot a eu aux Antilles le même sens qu'à la Réunion avant de se restreindre en français antillais (opposition case (des noirs) / maison (des blancs). Il faudrait savoir ce qu'il en est aujourd'hui...

période de jeûne observée pour des raisons religieuses », quitte à apporter des précisons subséquentes ?

5.2. Problématique des langues à la Réunion

Le second intérêt du travail présenté pourrait résider dans une nouvelle manière de poser la question des langues à la Réunion. Le conditionnel est ici de mise tant il semble que la question des langues soit un sujet trop passionnel pour qu'il en soit parlé avec sérénité. Travailler sur les langues à la Réunion est choisir un objet de recherches qui est loin d'être aussi reposant que la taxinomie des lépidoptères. Tout montre à l'évidence que l'on étudie un sujet politique, sinon sciemment politisé [17].

Pour en revenir à la question des langues, il faut faire observer que, pour des raisons d'ailleurs en général légitimes, les efforts des chercheurs s'étaient davantage centrés sur le créole tout autant dans une perspective d'inventaire – et par certains côtés de sauvetage – que pour établir – ce qui nous paraît plus important – que l'on se trouvait bien dans une situation où l'on avait affaire à deux systèmes linguistiques génétiquement apparentés mais distincts en synchronie. Les résultats des recherches ne sont plus contestables depuis longtemps au plan scientifique. Elles ont été complétées par les travaux de Michel Carayol sur le français réunionnais, mais l'ensemble de ces travaux a été superbement ignoré par les responsables du système éducatif à la Réunion. Mieux même, l'Académie de la Réunion est sans doute la seule en France qui ait réussi à établir un cordon sanitaire quasiment infranchissable entre le système éducatif et des linguistes dont on pouvait penser, bien naïvement, qu'ils constituaient une ressource d'expertise [18]... Depuis que les recherches ont abouti, il faut sans doute penser que le fondement de la politique éducative locale réside dans le fait que l'on pense que le problème se règlera de lui-même... Les « générations sacrifiées », à qui l'on renvoie sans cesse l'image d'une population trop peu ou mal formée apprécieront. Cela ne fait qu'accentuer le fait qu'il est extrêmement étrange de voir une Académie si peu capable d'enseigner correctement le français s'engager dans des opérations de coopération... pour enseigner le français à des allophones, espérant sans doute dans la familiarisation avec des méthodes (conçues pour des allophones) la solution miracle à ses problèmes.

Il nous semble donc utile d'insister sur un point qui nous paraît essentiel : la question linguistique à la Réunion n'est pas la question du créole, c'est la question *des* langues, des deux langues qui servent à la communication : le français et le créole, ces deux langues ayant l'une autant que l'autre vocation à participer à la définition de l'identité réunionnaise. Bon nombre d'intellectuels réunionnais ont cru bon de camper longtemps sur des schémas revendicatifs aboutissant de fait (sans jamais l'avouer bien

---

17. Au moment même où je relis cette préface un journal local a cru bon, par exemple, de lancer une série d'articles sur la question des langues (c'est-à-dire en fait sur la question du créole) en posant le problème en des termes ethniques.

18. Les responsables du système éducatif réunionnais choisissent régulièrement de faire appel à des linguistes de métropole* érigés en experts... Mais ceux-ci, tout aussi régulièrement, et après un court séjour dans l'île, comprennent bien vite qu'ils ne peuvent intervenir dans un domaine aussi complexe sans faire appel à ceux qui se sont penchés sur la question des langues à la Réunion depuis les années 1960...

sûr) à tenter d'exclure le français de l'espace énonciatif « proprement réunionnais ». Langue économique contre langue du cœur : on est à une portée de canon du français langue étrangère et certains ne se sont pas privés de le dire assez explicitement. Et quand il devenait évident que, quand même, les Réunionnais parlaient français, on concédait qu'ils parlaient en fait un français *macotte** (c'est-à-dire « sale », corrompu...) en oubliant bien sûr qu'il s'agit d'une (variété de) langue qui, depuis les origines, appartient à la dynamique linguistique de l'île de la Réunion. Cet ouvrage tente de le rappeler.

PRÉSENTATION DE L'INVENTAIRE

1. Les objectifs

L'ouvrage que nous présentons entend être un dictionnaire de langue contenant un contenu encyclopédique minimum pour des lecteurs non familiarisés avec les réalités réunionnaises.

Nous ne revenons pas ici sur l'ensemble des problèmes théoriques que pose le relevé des « particularités lexicales » d'une variété régionale de langue. Cet ouvrage est l'un des résultats d'une recherche entreprise depuis 1989 au sein de l'UPRES-A 1041 du CNRS de l'Université de la Réunion. De nombreux rapports[1] précisent les principes retenus dans cette recherche. En outre, la présente publication est la seconde qui intervient dans le cadre du programme, la première étant *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice* de Didier de Robillard, paru chez le même éditeur en 1993.

2. Le corpus

2.1. Le corpus recueilli en 1985

Nous ne ferons ici que rappeler brièvement les caractéristiques du travail publié par M. Carayol en 1985, ce qui nous permettra de préciser les solutions que nous avons retenues pour notre part. L'ouvrage de M. Carayol s'appuyait sur une définition du français réunionnais très « simpliste » et pragmatique – selon les propres termes de l'auteur – en tant que « [...] langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leurs discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole » (1985 : 6). Ces travaux nous ont permis de disposer d'éléments de corpus correspondant à 1600 entrées. Ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur dans la mesure où les choix méthodologiques de l'auteur étaient de ne procéder à aucun regroupement morphologique. Le corpus était constitué par de la presse écrite, des copies d'élèves, un corpus oral limité et des textes littéraires (années 1900/1940) et depuis 1955 (à une exception près).

Les limites de ce corpus sont claires : le sous-titre de l'ouvrage indiquait nettement qu'il s'agissait de « propositions pédagogiques » visant à faire « [...] admettre dans l'usage scolaire du français à la Réunion un stock plus ou moins important de particularités lexicales seules aptes à désigner des réalités quotidiennes spécifiques » (1985 : 6). D'où l'exclusion des vocabulaires techniques (traitement de la canne à sucre par exemple), et des « [...] termes référant à des pratiques socio-culturelles ou religieuses très spécifiques » (*Ibid.* : 16). En quelque sorte, et de manière tout à fait cohérente avec les objectifs retenus, le traitement du corpus a entendu privilégier le « consensus linguistique » autour du lexique des réalités quotidiennes.

1. On trouvera dans la bibliographie les références essentielles. Pour une bibliographie scientifique plus complète sur la question des contacts de langue, *cf.* Robillard et Beniamino, 1993 : 41-48.

La présentation des résultats souffrait cependant d'une présentation par catégories combinant critères sémantiques et morpho-syntaxiques (pour le détail, *cf.* 1985 : 18-22) qui en rendait la consultation malaisée par rapport à un ordre alphabétique qui, quelles que soient les réserves que l'on puisse faire, reste quand même la solution la plus pratique qui soit.

2.2. Le corpus recueilli en 1994

2.2.1. Principes scientifiques

Le point de vue qui s'est progressivement dégagé dans notre recherche a abouti à considérer le français réunionnais non comme un français régionalisé par l'influence d'un substrat (le créole) mais comme un français régional possédant sa propre histoire et sa spécificité par rapport aux autres langues en présence (le créole et le français standard). Nous avons donc écarté de notre perspective la problématique de l'interférence qui conduit, à notre avis, à poser des problèmes à peu près insolubles dans la situation réunionnaise du fait des phénomènes d'alternance codique, des entreprises de relexicalisation entreprises par des intellectuels et artistes réunionnais à partir du malgache et du tamoul et plus encore des phénomènes d'exhibition linguistique (*cf.* Baggioni et *al.*, 1988 : 173), particulièrement importants, y compris dans la presse, dans le domaine graphique.

Si, comme pour M. Carayol, pour nous le français réunionnais est la « langue dans laquelle les locuteurs réunionnais produisent leurs discours, quand ils choisissent de le faire en français et non en créole », nous y ajoutons l'idée que cette langue qui peut être choisie dans certaines situations de communication possède sa propre fonctionnalité linguistique (c'est par elle que se « créolisent » la majorité des termes nouveaux) ainsi que sa propre fonctionnalité socio-linguistique (elle est langue maternelle et emblème identitaire de certains groupes de la population tout au long de l'histoire réunionnaise).

Nous n'ignorons certes pas que l'histoire de cette langue ne peut être comprise qu'en relation étroite avec l'influence du créole. Mais parler d'un français régionalisé consiste au fond à poser l'axiome d'une relation univoque qui paraît fort improbable. Sociolinguistiquement d'abord, parce que cette variété de français a toujours constitué, jusqu'à la départementalisation du moins, le modèle linguistique de prestige. Linguistiquement ensuite car rien ne permet de décider si les « créolismes » sont la conséquence d'interférences avec le créole ou la conservation de traits anciens du français (*cf.* Chaudenson et *al.*, 1993 : 18). Le maintien de certains archaïsmes dans le français réunionnais peut partiellement s'expliquer par l'influence du créole, mais on ne peut évidemment pas expliquer par la seule influence du créole la conservation d'un terme comme *accordailles* à la Réunion *et* au Québec. Il resterait à l'inverse à étudier le cas des termes archaïques en créole réunionnais. Plutôt que de concurrence comme le pense R. Chaudenson (1974c : 1097), nous pensons plutôt que certains termes ont pu être « sauvés » et réintégrés par les lexicographes dans le créole grâce à leur intégration au français réunionnais, au prix il est vrai, le plus souvent, d'une transformation en emblème identitaire et d'une « malgachisation étymologique », de tradition à la Réunion (*cf.* par exemple *cabaret/ kabar*).

Trancher sur ces problèmes impliquerait la constitution d'un *Trésor des langues de la Réunion* dont on admettra facilement qu'il s'agit d'une entreprise de longue haleine qu'il était hors de question d'entreprendre, compte-tenu des limites du programme qui a financé ces recherches.

2.2.2. Principes méthodologiques

Le corpus constitué pour la présente publication a été saisi avec un logiciel de bases de données[2]. Il comporte à l'heure actuelle près de 5 000 entrées parmi lesquelles nous avons sélectionné les données présentées ici (*cf.* III. Le choix des faits de langue).

Ce que nous publions aujourd'hui représente un peu plus de 2 700 entrées correspondant à 2 000 articles. Compte-tenu du fait que sur les 1 600 entrées publiées par M. Carayol, près de 200 correspondant le plus souvent à la faune et à la flore ne sont pas publiées ici (*cf. infra* 3.2.1.), c'est donc un travail nouveau pour près de 50 % des entrées que nous présentons ici dans une description plus proche des normes lexicographiques généralement admises.

Le corpus sur lequel nous avons travaillé est constitué essentiellement à partir de la presse écrite (années 1990 / 1994) et des textes littéraires. Nous avons en outre repris dans la base de données qui nous a servi au traitement des données le corpus (constitué de presse écrite, de copies d'élève et d'attestations orales) publié par M. Carayol ainsi qu'un corpus oral (entretiens d'instituteurs) constitué par J. Simonin.

Du point de vue diachronique, qui est *un* indicateur de la légitimité des formes recueillies, nous avons donc travaillé sur un corpus allant depuis les premiers temps de la colonisation jusqu'à aujourd'hui pour ce qui est de l'écrit, un corpus de presse couvrant les années 1930, les années 1950, les années 1978-1979, 1982-1983 et enfin les années 1990-1994. À cela s'ajoute donc un corpus oral recueilli dans les années 1970-1980 et à la fin des années 1980, ainsi qu'un corpus de copies d'élèves correspondant aux années 1970-1980.

De par sa définition même, il ne « couvre » pas l'ensemble du lexique. Essentiellement écrit – à l'exception des résultats du corpus publié par M. Carayol et J. Simonin qui nous ont souvent servi de vérification – et qui plus est s'agissant d'un écrit destiné à la presse, il est évident qu'il exclut a priori l'ensemble du vocabulaire de l'intimité, de l'obscénité, etc.[3]. Mais, si l'on observe les résultats de l'étude de M. Carayol sur l'emploi du subjonctif à la Réunion, étude qui est fondée sur un corpus oral *et* écrit, on s'aperçoit que les seuls paramètres modifiés sont ceux de la fréquence des écarts mais qu'ils se produisent à l'oral comme à l'écrit avec la même configuration. Le français réunionnais écrit n'est donc pas sensiblement différent, du point de vue lexical, de ce qu'il peut être à l'oral, sauf dans certains secteurs (langue du foyer notamment).

---

2. Il s'agit de Quatrième Dimension (© A.C.I.).

3. Aurait-on choisi une autre méthode, hors celle du questionnaire systématique type Atlas linguistique, on n'aurait guère pu obtenir de résultats plus complets. Comme le remarque M. Carayol, pour des raisons tout à fait « contingentes », un certain nombre de termes sont absents de son relevé *cf.* 1985 : 8.

2.2.3. Corpus littéraire

Rappelant les problèmes de la constitution d'inventaire lexicaux en zone créolophone, R. Chaudenson rappelle que si l'on « [...] intègre des corpus écrits et, en particulier, des corpus littéraires, les risques deviennent considérables, car rien ne garantit la fiabilité des données ainsi recueillies. On peut alors prendre pour des termes réellement en usage toutes les créations lexicales d'un auteur imaginatif» (1993b: 392). M.-C. Hazaël-Massieux montrait quant à elle que l'usage que fait Chamoiseau du français des Antilles dans *Chronique des Sept Misères* accumule les traits qui « font » français régional « [...] constitue en quelque sorte à l'usage de la littérature, une langue orale un peu artificielle, qui, tout en reprenant des traits réels de l'oral, ne peut ni prétendre à l'exhaustivité en matière de traits et de variantes, ni prétendre à la représentativité par rapport à des situations réelles bien différentes» (1993 : 372).

Cette question est évidemment prise en compte ici. Toutes les attestations littéraires ont été confrontées à d'autres données (presse, oral, copies d'élèves) avant d'être intégrées à cet inventaire.

2.2.4. Corpus de presse

Curieusement, la préface de M. Carayol est très peu diserte sur les problèmes du corpus de presse. Il s'étend en effet sur la question de la littérature, sur le problème que pose le signalement diacritique des unités marquées régionalement et sur la constitution du corpus oral mais il semble bien que l'on puisse considérer que, pour lui, un corpus de presse est un corpus « naturel ». Il ne manquera pas de nous être opposé – du moins à la Réunion – que la constitution d'un corpus à partir de la presse pose problème à partir du moment où l'on considère que le recrutement des journalistes n'est pas exclusivement « réunionnais ». Nous ferons alors observer qu'il faut en la matière ne pas retenir le seul « critère ethnique » et inscrire la « fonction d'attestation » de la presse réunionnaise dans une perspective plus vaste.

La presse réunionnaise a subi et subit encore actuellement, ce que l'on pourrait appeler la deuxième phase de sa régionalisation. En effet, après avoir combiné informations nationales (articles de l'AFP) et informations locales écrites depuis le siège du journal, une nouvelle forme de presse, prenant comme modèle la presse régionale française est née à la Réunion. Le renforcement de l'insertion locale de la presse réunionnaise implique donc l'emploi de correspondants locaux non professionnels qui sont parfois, de manière très évidente, des néo-francophones.

En outre, il ne faut pas ignorer que, pour une large part des attestations, celles-ci relèvent du fait qu'il n'y a aucune différence – sinon du point de vue normatif – entre une situation scolaire et la situation d'un journaliste devant l'écran de son ordinateur (quel que soit le lieu de naissance du journaliste...), lorsque celui-ci doit rédiger un article sur un itinéraire touristique dans les *Hauts* de l'île, sur le sauvetage du *bois de senteur* ou encore sur la fermeture d'une *usine*... Si ce journaliste ne savait pas au préalable ce qu'est un *usinier*, gageons qu'il le saurait bien vite en questionnant le *petit planteur* aussi bien que l'*usinier* lui-même, puisque aucun autre terme n'est disponible. Dans les deux cas, on se trouve dans une sorte de « situation didactique » où n'existent

pour les locuteurs que des termes du français régional et / ou du créole pour désigner des réalités familières[4].

En outre, afin de vérifier la dispersion des attestations dans différents éléments du corpus de presse, et d'éviter de prendre l'idiolecte propre à un journaliste pour du français réunionnais, nos relevés ont été organisés en fonction de la rubrique où apparaissaient les items : titre de première page, titres intérieurs, articles, interviews, petites annonces. On peut donc, compte-tenu des précautions prises, légitimement analyser les attestations tirées de la presse écrite régionale du point de vue de la conservation, de l'évolution et de l'innovation.

Périodiquement en effet, à l'occasion d'articles évoquant des *realia* aujourd'hui tombées dans l'oubli, la presse rappelle l'existence d'un certain nombre de termes qui ne sont plus connus des locuteurs urbains et / ou jeunes de la population réunionnaise. Cette conservation concerne les termes dévernacularisés ou en voie de l'être en ce qu'ils renvoient à des activités rurales, à des technologies dépassées[5], ou tout simplement à des légumes que l'on ne trouve plus de manière courante dans les supermarchés... La presse régionale constitue en ce sens une sorte de « conservatoire linguistique » contribuant au maintien d'un certain « exotisme » du français réunionnais, tout autant d'ailleurs qu'au maintien en créole d'un certain nombre de termes en voie de disparition. Le journaliste, aussi bien que son lecteur, sait qu'il s'agit de termes à conserver dans une sorte de perspective patrimoniale.

L'emploi de certains termes issus du français régional (le même phénomène se produisant pour le créole) dans le contexte de ce type de média le soumet – par exemple – aux impératifs économiques par le biais de la publicité (*prix gigine* : « un tout petit prix »). Un certain nombre de termes s'éloignent alors rapidement de leur sens originel (*nénène* : une « femme de ménage » et non plus une « nourrice », *kabar, dodo*...). Surtout, la presse assure l'intégration des termes créoles au système de dérivation du français, et cela en mêlant parfois franglais et créole. Le phénomène est particulièrement évident pour ce qui est de la musique. Un terme comme *maloya* fait l'objet d'une intense activité néologique où les frontières de langue paraissent s'abolir. Ce que semblent aimer les jeunes aujourd'hui s'appelle : *maloya électrique, maloya progressif, maloya-folk, maloya-reggae, maloya-rock, soul maloya, malogué, medley maloya, jazz-maloya, sagaï-maloya, new-maloya*...

Enfin, la presse joue un rôle d'innovation. Plus exactement, elle récupère des innovations populaires et peut leur assurer par là un « avenir linguistique ». Citons ici une partie du corpus rassemblé pour *pile plate* (« flasque de rhum ») qui montre comment on passe d'un terme marqué à un terme non marqué :

> « Le week-end, il [le foyer] offre plutôt un spectacle de désolation : canettes de bière jonchant le sol, piles plates (entendez par là les petites bouteilles de rhum ayant la

4. Il conviendrait évidemment de pouvoir quantifier la fréquence de ces particularités. Pour fixer un ordre d'idées, on peut faire référence à la situation ivoirienne où une étude citée par S. Lafage (1996 : 599) montre que pour 8 numéros d'un journal ivoirien soit un corpus de 180 000 mots, 750 sont constituent des « particularités » soit un taux de changement de 3,78 %, évidemment variable selon les rubriques.

5. *Cf.* Chaudenson, 1974c : 1094, 1098, et 1979 : 95, 145.

forme de pile plates) à même le sol... » (Journal *Témoignages* 10.01.91)

« L'un d'eux consommait alors un verre de vin sur place, avant de repartir avec ses deux compagnons et... une bouteille de rhum (une pile plate) que les trois compères buvaient à l'extérieur. » (Journal *Le quotidien de la Réunion* 12.09.91)

« Si l'alcootest pratiqué sur le chauffeur du véhicule s'est révélé négatif, une pile plate de rhum a été trouvée sur la route, au niveau de la collision, appartenant sans doute à la victime qui paraissait être en état d'ébriété. » (Journal *Le quotidien de la Réunion* 02.11.91)

Enfin, pour des raisons tenant aux contraintes de la situation de communication, le système de dérivation du français est mis à contribution pour fournir à la presse locale un stock de noms et d'adjectifs dérivés des toponymes – ce dont le créole est dépourvu[6] –, non sans parfois de curieux résultats car un article relatant un match opposant une équipe de la Ravine X à celle de la Ravine Y devient rapidement incompréhensible puisqu'il oppose deux équipes de... *Ravinois*!

2.2.5. Corpus oral

Le corpus oral cité dans cet ouvrage est celui qui a été publié par M. Carayol. Nous y avons adjoint un corpus oral, constitué par des entretiens avec des instituteurs, dépouillé par J. Simonin. Ces deux corpus nous ont servi surtout de vérification quant à la dispersion des unités retenues dans la nomenclature du présent inventaire et à la détermination du registre de langue.

2.2.6. Corpus de copies d'élèves

Le corpus de copies d'élèves cité dans cet ouvrage est celui qui a été publié par M. Carayol. Il nous a servi surtout de vérification quant à la dispersion des unités retenues dans la nomenclature du présent inventaire.

3. Le choix des faits de langue

3.1. Méthode générale

Comme pour l'ensemble des travaux de lexicographie menés dans le cadre du projet *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'Océan Indien*, la base de référence pour le repérage des écarts avec le français standard est constitué par le *Petit Robert* (édition 1981). L'édition 93 a été utilisée pour quelques rares cas ainsi que d'autres dictionnaires (*Larousse*, *Hachette*, etc.) lorsque cela nous semblait utile, mais toujours au titre de complément d'information.

Les critères de sélection dans la nomenclature, outre la décision prise d'exclure la majorité des *realia* de la faune et de la flore (cf. *infra* 3.2.1), ont été les suivants :
– critère de dispersion dans la presse, selon les différentes rubriques et les différents types d'articles ;
– critère de dispersion dans le corpus selon ses diverses composantes ;

6. Le créole réunionnais dispose d'une longue périphrase (*bann boug* + endroit X, Y) pour désambiguïser ce type d'énoncés, évidemment inutilisable dans le compte-rendu d'un match de football.

– critère de fréquence dans l'ensemble du corpus. La fréquence de certains termes dans le français réunionnais a d'ailleurs rapidement rendu inutile de continuer le relevé (ex. : *case, zamal*). Nous n'avons pas pris en considération la fréquence des termes dans chacun des éléments du corpus ;
– critère formel : inscription dans des paradigmes (ex. : *fait-noir, fait-jour, fait-chaud...*)
– critère diachronique : il correspond à la répartition des attestations sur l'axe temporel.

3.2. Problèmes particuliers

3.2.1. La faune et la flore

La faune et surtout la flore posent des problèmes délicats. Nul doute que le lecteur réunionnais de cet ouvrage risque d'être déçu de constater l'absence de termes qui sont pour lui d'un usage courant pour désigner certains végétaux ou animaux.

Il aurait été tentant de se contenter de reprendre des ouvrages spécialisés pour constituer à bon compte une nomenclature importante. Nous avons cependant maintenu notre parti de ne publier que les termes figurant effectivement dans notre corpus[7]. En outre, la consultation du travail de R. Lavergne (1990) nous a convaincu qu'il était inutile d'alourdir cet inventaire avec des entrées multiples (le *zanthoxylum heterophyllum* possède huit noms vernaculaires !) ou des entrées introduisant des ambiguïtés dans la nomenclature (le *bois de maman* se serait appelé au XIXe siècle le *bois de sagaye*, le *bois de gaillard*, le *bois de requin* ou encore le *bois de maillet* ; le *bois de ronce* peut être en fait le *bois de sinte* ou la *ronce blanche...*). Nous n'avons donc conservé pour la présente publication que les termes désignant des végétaux d'un usage très courant parce qu'ils sont effectivement consommés ou ayant des usages domestiques particuliers, et des termes servant à désigner de manière générique un grand nombre d'espèces végétales.

3.2.2. Les termes religieux

R. Chaudenson, dans son compte rendu du *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien* d'Annegret Bollée fait observer, en se fondant sur les résultats de sa thèse, que l'on peut se demander si les termes d'origine tamoule sont réellement intégrés au lexique créole (1994 : 235), « au risque de surévaluer considérablement l'apport tamoul au créole réunionnais » (*Ibid.* : 233).

Le « vocabulaire tamoul » est incontestablement spécialisé puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'un vocabulaire religieux qu'il convient donc, comme tout vocabulaire spécialisé d'ailleurs, de traiter avec précaution. Dans l'analyse des résultats de sa thèse, Chaudenson fait observer que l'on constate en créole réunionnais « [...] pour des termes d'origine indienne, et qui souvent ne sont connus que d'une faible partie des Réunionnais appartenant à d'autres ethnies, l'existence de « doublets » créoles qui tendent à

7. D. Baggioni prépare par ailleurs, dans le cadre du même projet de recherche, un volume spécifiquement consacré à la faune et à la flore des îles de l'Océan indien.

éliminer peu à peu le mot d'origine étrangère. » (1974 : 1098). Il cite une série de ces « doublets » : *karlon / sapo de flèr, sanblani / lansan, koélou / sapel*, etc.

Or, le corpus rassemblé montre que, pour des raisons socio-symboliques et culturelles, ces items tendent à l'heure actuelle à être réintroduits directement dans le français réunionnais. Plus évident encore est l'intense apport lexical favorisé par l'immigration d'officiants venus de l'île Maurice et de l'Inde :

« Elle a organisé l'année dernière le Nouvel An tamoul à Saint-Denis, et le Dipavali à Saint-André. » (Journal *Témoignages* 12.04.91)

« ARRÊTÉ DU MAIRE AG – N° 280.91 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement en centre ville à l'occasion du DIPAVALI 91. » (Journal *Quotidien de la Réunion* 02.11.91)

Il nous semble donc que nous pouvons considérer qu'il y a là un vocabulaire dont l'extension dans le français réunionnais est directement issu de facteurs sociologiques (évolution sociale du groupe des *Tamouls* dans ce cas). Ces termes – compte-tenu bien sûr d'un certain nombre de précautions tenant par exemple à leur apparition dans des rubriques autres que celles des annonces passées par les temples urbains ou bien à la stabilisation de leur graphie – peuvent être intégrés à notre inventaire[8].

4. Présentation des articles

Les noms de rubriques soulignés ici d'un trait plein figurent toujours, sauf cas particuliers, dans la description.

Entrée

L'option retenue pour l'entrée principale combine le choix d'une graphie « intégratrice » et fréquente. Puisque cet ouvrage décrit une variété de *français*, il paraît cohérent de marquer, par la graphie, l'appartenance de ces unités à cette langue. Cependant, cette option globale est parfois modulée par la volonté de se conformer à ce qui paraît être l'image de la graphie du mot dans le corps social, lorsqu'un usage semble établi. Cette solution ne manque pas de poser de problèmes, une certaine tendance à la « créolisation graphique » pouvant compliquer la situation : il est par exemple tentant d'adopter la graphie *fénoir* qui semble « faire autorité » dans la presse alors que, de manière évidente, la graphie *fait-noir* présente l'avantage de s'intégrer à la série *fait-clair, fait-chaud, fait-jour*. Ces cas sont discutés dans la rubrique *graph.* (« Commentaire sur la graphie »).

Les différentes entrées homonymiques sont signalées par **[1]**, **[2]**, etc.

Nous donnons en tête d'article, lorsqu'elle existe, la forme féminine des noms et des adjectifs. Seul l'élément variable de la forme est mentionnée (ex. : *bazardier, -ière*). Pour les termes monosyllabiques, la forme féminine est donnée en entier ainsi que dans certains cas particuliers (ex. : *cafre, cafrine*).

8. Nous avons signalé le cas de termes dont la graphie n'est pas encore fixée mais dont l'usage est important par la marque « Émerg(ent) ». *cf.* par exemple *dipavali*).

Les variantes de l'entrée sont signalées dans la même typographie mais sont distinguées :
– par des parenthèses qui indiquent soit des variantes longues et brèves (ex. : *colle aux dents (pistache)*, soit des éléments facultatifs (ex. : *bonbon (de) banane)*), soit des variantes graphiques (ex. : *cari (carri, carry, kari, karri)*). Ces différentes graphies de l'entrée principale renvoient soit à des variantes diachroniques soit à des formes concurrentes en synchronie. Nous ne reprenons les graphies anciennes figurant dans les exemples retenus et / ou dans le corpus recueilli que lorsqu'elles ont un intérêt du point de vue de l'étymologie. Les formes concurrentes sont classées selon leur fréquence et / ou leur écart croissant avec les habitudes graphiques du français (c'est-à-dire aussi selon leur degré de proximité avec une graphie oralisante et / ou « graphiquement créolisante »). Nous n'avons pas pris en compte les graphies d'apprenants figurant dans le corpus de copies utilisé.
– par le signe « / » qui indique l'alternance entre deux formes pour lesquelles il n'est pas possible en l'état actuel des recherches de déterminer laquelle est la plus fréquente et s'il existe une règle de variation (ex. : *marche sur / dans le feu* implique une alternance libre entre les deux formes). Dans ce cas, pour des raisons de commodité, les renvois à cette forme dans l'inventaire se font à la première forme sans que cela implique de prise de position sur la fréquence de l'entrée.

Lorsque le premier mot choisi pour constituer le début de l'entrée lexicographique ne constitue pas le premier élément se trouvant, en discours, à l'initiale, cela se signale par des crochets (ex. : *emplaindre [s']*).

Lorsque l'entrée implique l'emploi d'une préposition, celle-ci est indiquée entre crochets à la suite de l'entrée (ex. : *abuser [sur]*).

À chaque fois que l'on peut avoir un doute, parce que l'entrée comporte plusieurs mots, et qu'il est difficile de prévoir par lequel le lexicographe a choisi qu'il devrait commencer, on a placé des renvois (ex. : *manioc* V. *bonbon manioc*).

Par ailleurs, chacun des mots de l'entrée fait l'objet d'un renvoi (ex. : *air* V. *casser un air, changement d'air, en l'air, mettre l'air dans la parole*).

Phonétique

La transcription phonétique (API) est donnée entre crochets. Elle n'est présente que lorsque l'orthographe « normale » ne permet pas d'en reconstituer la prononciation (ex. : *canot* [kanɔt]).

Catégorie grammaticale

Sauf pour la description de quelques cas difficiles, les catégories et abréviations utilisées sont celles du *Petit Robert*.

Marque d'usage

Les marques d'usage visent à préciser la valeur d'emploi de l'entrée. La signification des abréviations utilisées est donnée dans la table des abréviations. En l'absence d'autre

indication, une entrée est considérée d'usage courant, c'est-à-dire d'emploi normal dans une situation de communication en français à la Réunion.

Ces marques procèdent de critères assez différents : « Cour(ant) » et « Rare » décrivent la fréquence, « Arch(aïque) » la perception qu'en ont les locuteurs (cette mention peut impliquer la rareté), « Spéc(ialisé) » le type de situation à laquelle se réfère cette unité. Ces marques émergent tout simplement, et de manière très empirique, des catégories qui semblent pertinentes pour caractériser les unités, selon les critères correspondant tantôt aux effets en discours (« Arch(aïque) », « Rare » constituent une mise en relief, alors que « Cour(ant) » passe inaperçu), tantôt au type de situation (« Spéc(ialisé) »), qui permettent, bien entendu, lorsqu'ils sont employés hors de la situation « normale », de produire aussi des effets en discours.

Par rapport à la tradition lexicographique, nous avons introduit une marque spécifique (« Émerg(ent) »). Il s'agit par là de rendre compte de phénomènes qui ne relèvent pas strictement de la néologie : un certain nombre de termes (en général des emprunts) « émergent » dans l'usage sans que leur graphie soit encore définitivement fixée (ex. : *coïlou*).

Domaine d'emploi

Ces marques indiquent qu'un terme ayant plusieurs sens, a un sens particulier lorsqu'il est employé dans l'un des contextes précisés. Lorsque la définition suffit à le préciser, la mention du domaine d'emploi ne figure pas.

Registre

La définition et l'emploi de ces marques d'usage pose des problèmes particuliers dans le cadre d'une description d'une variété de français. La définition des marques registrales procède en effet d'une analyse de la société où une langue est en usage. Ainsi le *Robert* définit-il le registre populaire comme celui qui est « courant dans les milieux populaires des villes, mais réprouvé ou évité par l'ensemble de la bourgeoisie cultivée », ce qui est bien évidemment inapplicable à la Réunion et sans doute à beaucoup de situations périphériques.

Nous avons choisi de considérer les marques registrales du français réunionnais comme un système autonome. Le registre familier est donc ici défini comme le registre courant dans la langue parlée. Il correspond donc, à peu de choses près, aux items qui figurent dans notre corpus exclusivement à l'oral. La marque « Didact(ique) » implique que l'item se rencontre dans les situations où son usage est considéré comme normal pour désigner une réalité particulière et peu connue. Il s'agit en quelque sorte d'un registre soutenu.

En l'absence d'autre indication, une entrée est neutre du point de vue registral.

La variation des registres d'emploi d'une même unité peut être signalée en outre dans la définition.

Définition

Les différentes entrées considérées alors comme des polysèmes sont signalées par **I**, **II**, etc. lorsque les différences formelles et sémantiques sont importantes, ou par **1**, **2**,

etc. pour les niveaux de hiérarchisation moins importants. Ces symboles peuvent se combiner. Si les différences de sens sont minimes, et qu'il n'y a pas lieu de démarquer plusieurs niveaux, les différences sont marquées par l'emploi du point virgule.

La définition est proposée en français standard (référence : le *Petit Robert*, édition 1981), sans que l'on s'interdise d'y intégrer des mots décrits ailleurs dans l'inventaire, si cela rend la définition plus économique. Ces unités sont signalées par un astérisque. Nous avons par ailleurs essayé de rendre compte dans les définitions des différents registres de langue dans lesquels l'unité pouvait être employée.

Pour la flore ou de la faune (qui a une faible part ici dans la mesure ou cet ouvrage doit être complété par une publication ultérieure sur ce sujet) la dénomination scientifique est donnée en italiques entre crochets. La définition se limite à une définition « en langue » : informations nécessaires à l'emploi à bon escient d'une unité en discours.

Il est apparu dans certains cas difficile de mettre en évidence dans la définition, de manière économique, la différence entre français standard et français réunionnais. Cette différence apparaît si l'on se reporte à la rubrique traitant de l'étymologie.

Contexte

Indiqué par des italiques, un exemple (parfois plusieurs pour illustrer des facettes différentes de l'emploi de l'entrée ou l'extension diachronique de ses emplois) est toujours fourni.

Pour les exemples pris dans la presse, il est suivi de l'indication de la source et de la date de l'attestation. Dans quelques cas particulièrement significatifs, l'origine de l'attestation est précisée (ex. : *pays, baise*). Ces exemples sont extraits d'une base de données et couvrent le corpus décrit par ailleurs. Dans quelques cas, très rares, et pour des raisons de précision et de clarté qui sont apparues lors des relectures, nous avons du utiliser quelques exemples postérieurs aux limites que nous nous étions fixées initialement.

Le critère essentiel du choix de l'exemple étant sa capacité à illustrer l'emploi de l'entrée de l'article, cela explique que certains contextes ne reproduisent pas toujours la graphie choisie en entrée. De la même manière, nous avons parfois choisi de conserver des attestations où le sentiment linguistique du locuteur (à travers des formulations du genre « comme disent les Créoles » ou même « comme on dit en jargon ») est que le terme employé n'est pas du français mais du créole.

Lorsque l'exemple est tiré de la littérature, nous indiquons le nom de l'auteur et l'ouvrage d'où il est extrait sous forme d'abréviation (*cf.* liste des abréviations) ainsi que la page. Pour les textes antérieurs à 1945, l'exemple est le plus souvent précédé de la date. Dans le cas de la poésie le signe « / » signale un changement de vers.

Quand l'exemple comporte des termes figurant dans la nomenclature, ceux-ci sont suivis d'un astérisque.

Si l'exemple est tiré de copies d'élèves ou de corpus oraux, nous avons respecté la forme initiale de l'attestation. L'exemple est suivi de la date de son relevé. Tous ces exemples sont tirés de l'ouvrage de Michel Carayol et *al.*

ENCYCL. : commentaire encyclopédique

Cette rubrique accueille toutes les observations qui ne se laissent pas facilement standardiser. Il s'agit essentiellement d'informations sur le référent, sur un objet « exotique » pour le lecteur non familier du terrain, qu'il convient donc de décrire de manière plus détaillée que dans la définition en langue.

ÉTYMOL. : étymologie

La question de l'étymologie, dans le cas d'une situation de « symbiose linguistique », pose problème. On peut en effet considérer que, par principe, la quasi-totalité des termes recueillis dans cet inventaire sont des emprunts au créole. Ce qui serait relevé ici serait en quelque sorte un ensemble de termes du lexique créole d'usage courant en français réunionnais[9]. L'ensemble des phénomènes étudiés relèverait donc de la problématique de l'interférence. Or, la perspective diachronique, qui est essentielle, conduit à discuter ce point de vue. Le fait que l'essentiel de nos étymologies soient prises dans l'ouvrage de référence que constitue *Le lexique du parler créole de la Réunion* de R. Chaudenson n'implique nullement à nos yeux que l'ensemble des faits de langue que nous présentons relève de ce type de phénomène. Si le sentiment des locuteurs réunionnais revient sans doute à penser qu'il emprunte ces éléments au lexique du créole, il faut faire observer ici qu'il est assez difficile de trancher sur la question de l'histoire linguistique des mots recueillis. Le français réunionnais, ainsi que le note d'ailleurs R. Chaudenson, a constitué une sorte de « structure d'accueil » pour de nombreux termes passés en créole. Mais il ne faut pas oublier que, pour ce qui est de l'ensemble des termes dont l'origine est dialectale ainsi que pour les termes dont l'arrivée dans l'île ne peut s'expliquer que par des relations commerciales, et même pour des termes que Chaudenson classe dans les néologismes créoles, ceux-ci étaient en usage chez les francophones de l'île, et ceci dès les origines[10]. Il ne s'agit pas ici d'entamer une querelle, assez vaine d'ailleurs, dans la mesure où les documents anciens font défaut, mais de souligner que l'on se trouve dans une situation où deux langues inter-réagissent l'une sur l'autre et qu'il paraît alors difficile de trancher la question de savoir à quelle langue appartiennent les mots (*cf.* Chaudenson, 1993b : 426 et Chaudenson et *al.*, 1993 : 18).

Dans la plupart des cas, nous n'avons pas pu prendre clairement position, d'autant que n'existent pour le créole que des dictionnaires qui sont probablement très en retard sur l'évolution actuelle de cette langue. Les seuls cas où l'on peut trancher avec quelque certitude sont ceux où l'on peut se fonder sur des critères formels : *békali* est incontestablement, de par sa structure, une interjection empruntée au créole. Mais d'autres termes formés sur le même principe (*guétali, vaniki*) sont apparemment des sortes de « faux créolismes »... On peut aussi noter l'existence de cas de francisation / traduction : *envoyer dormir* est probablement une francisation d'un tour créole (*alé dormir don* : « va te faire foutre ! ») qui, quoique bien connu, n'a pas été relevé dans les dictionnaires du créole.

---

9. *Cf.* par exemple M. Carayol et *al.*, 1985 : 5.

10. L'exemple de *gazèt-pèrkal* ou *zornal-pèrkal* (« rumeur publique, racontar ») est assez clair : il est évident qu'il ne s'agit pas là d'une création de créolophone que l'on voit mal « inventer » un tel terme pour désigner « les bruits qui circulaient parmi la population servile » (Chaudenson, 1974c : 1015)

Le français réunionnais, enfin, n'est pas la seule empreinte du créole sur le français standard pour la raison qu'il possède une dynamique sociolinguistique propre. Mode particulier de l'usage du français dans des groupes de locuteurs – probablement peu nombreux à certaines périodes de l'histoire réunionnaise – pour qui il était une langue acquise en même temps que le créole, il est aussi aujourd'hui une langue acquise par des néo-francophones et la langue dans laquelle se manifeste avec clarté l'ascension sociale de certains groupes sociaux.

Il semble donc plus juste de considérer que les étymologies proposées donnent le point de départ d'une évolution sémantique et / ou morpho-syntaxique d'items qui ont évolué en corrélation constante, du fait de l'influence des deux langues l'une sur l'autre. Le créole fournit probablement une des clés de l'explication de la présence de nombreux archaïsmes dans le français réunionnais. Le français réunionnais, outre le rôle de modèle linguistique de prestige qu'il a constitué, a probablement contribué à limiter l'érosion basilectale du créole, de la même façon d'ailleurs que les travaux lexicographiques menés sur le créole réunionnais.

Nous avons inclus dans cette rubrique la description de tous les processus évolutifs : origines en langues étrangères, dérivations, préfixations, compositions, métaphores, métonymies, calques, onomatopées, spécialisations de sens, généralisations de sens, siglaisons, troncations, reduplications, conservatismes.

SOCIOL. : commentaire sociologique

Cette rubrique recueille des données sur les conditions d'emploi de l'unité décrite.

SÉMANT. : commentaire sémantique

Cette rubrique recueille des données sur l'écart sémantique entre le sens de l'entrée et le *Robert*.

SYNT. : commentaire syntaxique

Cette rubrique recueille des données syntaxiques, lorsqu'elles ne peuvent figurer directement dans l'entrée.

LING. : commentaire linguistique

Cette rubrique recueille des remarques linguistiques (formes concurrentes par exemple) et des données sur la disponibilité de l'entrée décrite.

GRAPH. : commentaire sur la (les) graphies

Cette rubrique recueille des données sur les graphies figurant en entrée de l'article.

Il s'agit dans cette rubrique de donner des explications sur la graphie dominante et de justifier le choix de celle-ci, particulièrement dans le cas où la graphie retenue s'écarte du corpus publié (ex. : *fait-noir*).

Sont données aussi, dans certains cas, des explications sur les variantes graphiques que ce soit pour les fluctuations (ex. : *dipavali*), les influences paronymiques (ex. :

bacher), les graphies influencés par un paradigme (ex : *misquée*) et les réinterprétations (ex. : *faire la fionte*).

◆ : Locutions

Si les locutions ne font pas l'objet d'une entrée séparée, elles sont glosées. Un exemple est en général fourni. Les différentes variantes graphiques de l'entrée de l'article valent *ipso facto* pour les locutions.

Les expressions qui font l'objet d'une entrée séparée ou qui figurent dans un autre article ne sont pas glosées.

Dans quelques cas, très rares, il nous a paru utile d'aller au-delà des limites du dictionnaire de langue : l'article *créole* comporte ainsi des termes dont le sens est prédictible et qui, en toute logique, ne devraient pas figurer dans un dictionnaire de langue.

Le signe « ~ » au début d'une locution remplace le terme figurant en entrée de l'article.

➢ : Dérivés

Cette rubrique renvoie aux dérivés par suffixation, préfixation.

Elle renvoie également aux bases (pour un dérivé), et parfois aux « morphes » pour un composé (segment qui peut constituer un morphème dans un autre emploi, mais qui, dans un composé n'a plus le statut de signe à part entière).

SYN : Synonymes

Cette rubrique renvoie aux synonymes dans la variété décrite, à l'ordre alphabétique dans l'inventaire.

ANT. : Antonymes

Cette rubrique renvoie aux antonymes dans la variété décrite, figurant à l'ordre alphabétique dans l'inventaire.

→ : Lexies associées

Cette rubrique indique les unités associées par analogie à l'unité en entrée. Cette rubrique vise à compenser l'arbitraire de l'ordre alphabétique des entrées, qui tend à destructurer les relations entre unités.

SIGNES CONVENTIONNELS ET ABRÉVIATIONS

*	Après un terme, indique que celui-ci figure dans le lexique à son ordre alphabétique.
◆	Locutions, syntagmes figés liés à une entrée.
➢	Dérivés.
→	Unités associées par analogie.
I, II, III	Dans une définition, signale le premier niveau d'homonymie (différences importantes).
1, 2, 3	Dans une définition, marque le second niveau d'homonymie (différences sémantiques plus faibles).
?	Figurant à gauche d'une mention, indique que celle-ci est incertaine.
~	Dans un syntagme figé, remplace le terme qui fait l'objet de l'article dans lequel il figure.
<	Provenant de.
adj.	Adjectif, adjective.
adv.	Adverbe, adverbial.
Agric.	Agriculture.
ALA	Albany, J., 1985.
ALC	Albany, J., 1991.
ALF	Albany, J., 1978.
ALO	Albany, J., 1966.
ALR	*Atlas linguistique et ethnographique de la Réunion.*
altér.	Altération.
ALV	Albany, J., 1972.
anal.	Analogie.
ant.	Antonyme.
antép.	Antéposé.
Arch.	Terme archaïque et / ou archaïsant.
Arts.	Domaine artistique.
aux.	Auxiliaire.
AZA	Azéma, J.-H., 1990.
AZD	Azéma, J.-H., 1979.
AZO	Azéma, J.-H., 1978.
AZP	Azéma, J.-H., 1982.
BAK	Baker, P. et Hookoomsing, V., 1987.
BAN	Bar-Nil, S., 1951.
BAS	Barassin, J., 1983.
BAV	Barassin, J., 1989.
bcp.	Beaucoup.
BEN	Benoist, J., 1980.

BIV	Billiard, A., 1822.
BOC	Bosse, C., 1977.
BOL	Bollée, A., 1993
BOU	Boucher, A., 1710.
BOV	Bory de Saint-Vincent, J.-B., 1804.
BRO	Brossard, Cpt., 1964.
CAC	Cazal, C. 1945.
CAF	Cazal, C. 1945.
CAM	Cambiaire, J., 1983.
catho.	Catholique.
CAZ	Cazalou, M. 1983.
cf.	Confer : sert à renvoyer à un autre mot dans les étymologies ou les remarques encyclopédiques.
CHA	Chaudenson, R., 1974.
CHM	Cheynet, A., 1977.
compl.	Complément.
Cour.	Terme d'usage courant.
cr.	Créole réunionnais.
Cuis.	Vocabulaire de la cuisine.
DAB	Dayot, E., 1852.
DDR	Robillard, D. de, 1993.
DEL	Deleury, G., 1991.
dériv.	Dérivation, dérivé.
dét.	Déterminant.
DFC	*Dictionnaire du français contemporain*, 1980.
dial.	Dialecte, dialectal.
Didact.	Terme utilisé dans une situation didactique.
DIJ	Dijoux, R. P., 1995.
DIR	*Dictionnaire illustré de la Réunion*, 1991.
DOM	Douyère, G., 1977.
DUB	Dubourg, M., s. d.
ÉCH	*L'écho du Sud* (hebdomadaire).
Élève	Copie d'élève (Carayol, 1985).
Émerg.	Terme émergent dans l'usage, dont la graphie n'est pas encore fixée.
ENC.	*Encyclopédie de la Réunion*, 1980
encycl.	Signale la rubrique « Commentaires encyclopédiques ».
Enf.	Terme du vocabulaire enfantin.
env.	Environ.
essentielt	Essentiellement.
étymol.	Étymologie.
ÈVE	Ève, P., 1985.
ex.	Exemple (p. ex. : par exemple).
Exclam.	Exclamation.
express.	Expression.

ext.	Extension.
f.	Féminin.
Fam.	Familier.
FEW	Wartburg, W. von, *Französisches Etymologisches Wörterbuch.*
FHIB	*Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon* (XIXe siècle).
fr.	Français.
fr. std.	Français standard
GAA	Gauvin, A., 1990.
GAF	Gauvin, A., 1987.
GAL	Gamaleya, B., 1987.
gal	Général.
GAM	Gamaleya, B., 1978.
GAQ	Gauvin, A., 1980.
GAV	Gamaleya, B., 1983.
généralt	Généralement.
GRAPH.	Graphie.
GUI	Guignard, D., 1986.
GUT	Gueneau, A., 1981.
Hab.	Vocabulaire de l'habitat.
Hachette	*Dictionnaire Hachette de la langue française*, 1980.
HAT	Hatzfeld, A., Darmesteter, A. et Thomas, A., 1964.
HEF	Hermann, J., 1990.
HIS	Hibon, M., 1975.
HOA	Hoarau-Desruisseaux, C., 1911.
HOB	Yule, H. et Burnell, A. C., 1969.
HOC	Honoré, D., s.d.
HOMOPH.	Homophone.
HOT.	Houat, L. T., 1844.
HUB	Hubert-Delisle, M.-J. et Huart, A., 1982.
HWM	Ho-Wu-Maï, J.-E., 1985.
inc.	Inconnue.
indir.	Indirect.
indo-port.	Indo-portugais.
Insult.	Terme insultant.
Interj.	Interjection.
intr.	Intransitif.
invar.	Invariable.
Iron.	Ironique, par ironie.
Jeune.	Langue des jeunes.
JIR	*Journal de l'île de la Réunion* (quotidien).
jur.	Vocabulaire juridique.
KRI	Christian, 1977.
LAA	Lacpatia, F., 1988.
LAB	Lacpatia, F., 1978.

LAI	Lacpatia, F. 1990.
LAR	Lavaux, C., 1975.
LAS	Lacaussade, A., 1839.
LAT	Lavergne, R., 1990.
LEA	Leblond, M. et A., 1911.
LEC	Leconte de Lisle, C., 1862.
LEE	Leblond, M. et A., 1923.
LEG	Leblond, M. et A., 1946.
LEI	Leblond, M. et A., 1932.
LEK	Leblond, M. et A., 1934.
LEL	Leblond, M., 1946.
LEM	Leblond, M. et A., 1914.
LEO	Leblond, M. et A., 1922.
LER	Leblond, M. et A., 1905.
LES	Leblond, M. et A., 1904.
LET	Lefevre-Garros, J.-P., 1980.
LEU	Leblond, M. et A., 1924.
LEV	Léal, C., 1878.
Lexis	*Larousse de la langue française – Lexis*, 1979.
LEZ	Leblond, M. et A., 1903.
LGM	Lépinay, G.-M., *Mario mari-la-mer.*
LING.	Signale la rubrique « Commentaire linguistique ».
Litt.	Littéraire.
littéralt	Littéralement.
loc.	Locution.
loc. adj.	Locution adjective
loc. adv.	Locution adverbiale.
LOS	Lougnon, A., 1970.
m. à m.	Mot à mot.
m.	Masculin.
MAE	Marimoutou, M., 1989.
MAH	Mahé, M.-H., 1955.
malg.	Langue malgache.
mar.	Maritime.
MEM	*Mémorial de l'île de la Réunion*, 1979-1980.
métaph.	Métaphore.
méto.	Métonymie.
Mod.	Moderne.
MOE	Mouls, G., 1982.
morphol.	Morphologie.
MUR	Murat, H., 1992.
n.	Nom.
n. f.	Nom féminin.
n. m.	Nom masculin.
n. pr.	Nom propre.

Néol.	Néologisme.
NOU	Ouvrage collectif, 1978.
Obsc.	Obscène.
Oral.	Corpus oral (Carayol, 1985).
orig.	Origine.
p. ê.	Peut-être.
p. ex.	Par exemple.
par ext.	Par extension.
part.	Particulier.
pass.	Passif, forme passive.
PAZ	Pageot, L., 1928.
PEC	Pérotin, Y., 1957.
Péj.	Péjoratif.
phon.	Phonétique.
Plais.	Plaisant.
plur.	Pluriel.
Polit.	Vocabulaire de la politique.
PON.	Ponin, V., 1986.
pop.	Populaire.
port.	Portugais.
port.-brésil.	Portugais-brésilien.
postp.	Postposé.
PR	*Petit Robert* (1981).
prép.	Préposition.
principalt	Principalement.
probablt	Probablement.
pron.	Pronominal.
qq.	Quelque, quel que.
qqch.	Quelque chose.
qqn.	Quelqu'un.
QUE	Quenedey, Mme, 1908.
QUO	*Le quotidien de la Réunion* (quotidien).
REJ	Reynoyal de Lescouble, J.-B., 1990.
RHO	Petit de la Rhodière, V., 1977.
ROA	Roussin, A., 1860.
ROB	Robert, R., 1977.
ROT	Roméis, D., 1989.
RTD	*Recueil trimestriel de documents...*
run.	Réunionnais.
SAA	Sam-Long, J.-F., 1994.
SAB	Sam-Long, J.-F., 1977.
SAM	Sam-Long, J.-F., 1984.
SAN	*Sangam* (Magazine de Tamij Sangam).
SAZ	Sam-Long, J.-F., 1988.
SÉMANT.	Signale la rubrique « Commentaire sémantique ».

SIE	Corpus oral (Simonin, J., 1988).
sing.	Singulier.
SIV	Simonin, L., 1861.
SOCIOL.	Sociologie.
Sorcell.	Sorcellerie.
Spéc.	Vocabulaire spécialisé.
spécialt	Spécialement.
Sport.	Vocabulaire des sports.
std.	Standard.
Sucre.	Vocabulaire de la canne à sucre et de l'industrie sucrière.
surtt	Surtout.
svt	Souvent.
syn.	Synonyme.
SYNT.	Signale la rubrique « Commentaire syntaxique ».
t.	Terme.
tam.	Tamoul.
TCR	*Témoignage chrétien de la Réunion.*
techn.	Technique.
TEL	*Télé 7 Réunion* (hebdomadaire).
TEM	*Témoignages* (quotidien).
tjrs	Toujours.
TOG	Toussaint, J., 1985.
TOM	Toussaint, J., 1992.
tr.	Transitif.
TRI	Troude, T., 1936.
V.	Voir.
v. intr.	Verbe intransitif.
v. pron.	Verbe pronominal.
v. tr.	Verbe transitif.
v. tr. dir.	Verbe transitif direct.
v. tr. ind.	Verbe transitif indirect.
VAC	Valentin, M., 1982.
Vest.	Vocabulaire vestimentaire.
vieilli	Terme dont l'usage tend à disparaître.
VIS	*Visu* (hebdomadaire).
vocab.	Vocabulaire.
vx.	Vieux.
YVA	Yvan, Dr., 1855.